

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 43 (1958)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
 Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
 à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
 Lausanne, mai 1958 — 43^e année — Paraît chaque mois

5

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1957

Le fait que le 8 mars l'Union était en possession du dernier des comptes annuels des 1040 Caisses affiliées ne peut que confirmer, une fois de plus, la ponctualité exemplaire des caissiers. Le même jour, les résultats d'ensemble de toutes les Caisses pouvaient déjà être proclamés, cela pour la première fois à cette date, cela malgré l'augmentation constante de leur effectif. Nous ne saurions laisser passer cette heureuse constatation sans exprimer notre reconnaissance aux dévoués caissiers et habiles gérants. 99% d'entre eux se sont même distingués par un travail de clôture consciencieux et précis et méritent les plus vifs compliments. Ce nouveau succès qui se doit d'être mis en évidence consacre le haut niveau de précision qu'ont atteint les Caisses Raiffeisen dans le domaine de la gérance et de l'utilisation de l'épargne populaire. Le concours de l'Union n'a été sollicité qu'en de rares cas, soit par des caissiers, auxquels incombaient pour la première fois ce travail de bouclage, soit par des intéressés retenus par la maladie ou par le service militaire.

A fin décembre 1957, les 1040 Caisses affiliées groupaient 117 189 sociétaires, effectif en augmentation de 3000 par rapport à l'exercice précédent. (Voir les tableaux statistiques en dernière page de ce numéro et du numéro précédent.)

Le chiffre d'affaires global atteint trois milliards et 333 millions de francs, autrement dit de 180 millions supérieur à celui de 1956. La somme des bilans s'est accrue de 83 millions ou de 5,55% comparée au précédent bouclage, pour arriver au chiffre de 1 milliard 577 millions. L'avance constatée prend une signification plus frappante encore, si l'on tient compte des facteurs suivants.

La progression des bilans de 83 millions est certes inférieure à celle de 1956 qui avait atteint 108 millions de francs. Il convient pourtant de préciser que ce dernier résultat

était fortement influencé par les 20 millions de crédits consentis par la Caisse centrale.

Comme les avances de l'Union se sont amenuisées de 8,3 millions par suite des remboursements intervenus en cours d'exercice, l'augmentation des dépôts, autrement dit des fonds confiés, s'avère être supérieure d'un montant équivalent. Si les crédits de l'Union étaient restés stationnaires, la somme des bilans ferait ressortir un élargissement de plus de 90 millions de francs.

Le secteur des *fonds confiés* présente les accroissements suivants :

Epargne	47,5 millions
Comptes de dépôts	3,9 millions
Obligations	27,5 millions
Comptes courants à vue	5,8 millions

Ce groupe classique des dépôts traduit globalement une augmentation de 84,7 millions, montant auquel il sied d'incorporer : 0,9 million de passifs transitoires divers et 5,4 millions de fonds propres.

Le total des passifs affiche donc un élargissement de 91,3 millions, ce qui nous donne bien, compte tenu des remboursements opérés sur les avances de la Caisse centrale, une augmentation des bilans de 83 millions, comme relevé précédemment.

Bien qu'accusant un recul de quelque dix millions par rapport à l'exercice précédent, l'avance de 51,4 millions enregistrée par les secteurs de l'épargne et des comptes de dépôts mérite néanmoins d'être signalée.

Par ailleurs, les placements obligataires se sont affirmés par un accroissement de 27,5 millions contre 12,9 millions seulement en 1956. Dans ce domaine, l'élargissement constaté compense très largement le recul accusé par les dépôts d'épargne. Auprès des Caisses Raiffeisen également, les déposants donnent de plus en plus la préférence à la souscription d'obligations de caisse qui leur offrent un rendement plus substantiel qu'en épargne. Plusieurs de nos institutions ont vu

leur capital-épargne diminuer au profit du portefeuille des obligations, ensuite des transferts sollicités par les épargnants. De telles transactions entraînent automatiquement un renchérissement du loyer de l'argent ce qui, d'une façon générale, n'a pas manqué d'influencer tout le secteur bancaire. A l'encontre des bouclages de plusieurs banques, les bilans de nos Caisses font encore ressortir une augmentation appréciable des dépôts d'épargne, ce qui laisse présumer un rendement normal des exercices futurs. Relevons, dans cet ordre d'idées, que le compartiment comprenant l'épargne et les comptes de dépôts vient de franchir, pour la première fois, le cap du milliard et s'inscrit au bilan global par 1 025 millions de francs.

Le nombre des livrets d'épargne en circulation a encore progressé de 16 000 unités, dépassant pour la première fois également le demi-million, soit 515 754 carnets.

Un élément qui n'est pas à mésestimer dans l'appréciation de la liquidité générale de nos Caisses repose sur le fait qu'au bilan global le secteur des comptes courants créanciers ne contient pas moins de 42,3 millions de dépôts à terme des communes et corporations de droit public.

Les divers *passifs transitoires* s'élèvent, cette année, à plus de 13 millions. Outre les intérêts impayés et courus des obligations, ce poste contient également plus de 8 millions de droits de timbre et contributions perçus intermédiairement pour le compte de l'Administration fédérale à Berne.

Un coup d'œil sur les actifs, autrement dit sur l'utilisation des fonds confiés, permet les constatations suivantes :

L'encaisse et les *avoirs en compte de chèques postaux* se sont élargis de plus de 400 000 francs et atteignent de la sorte 17,2 millions.

Les *avoirs à vue* des Caisses à l'Union affichent une progression de 11 millions,

Le Congrès Raiffeisen suisse

27-28 avril 1958

Au moment où paraît ce journal vient de se dérouler, à Lugano, le 55^e Congrès Raiffeisen suisse, avec la participation de plus de 2000 délégués accourus de toutes les parties du pays.

Le prochain numéro du « Messenger Raiffeisen » donnera un reportage complet de cette importante manifestation nationale.

(Réd.)

tandis que les dépôts à terme rétrogradent d'autant, ce qui fait que les fonds nouvellement confiés n'ont pas été acheminés vers la Caisse centrale.

Dans le domaine des *prêts et crédits*, nous constatons les augmentations suivantes :

Comptes courants débiteurs gagés	2,3 millions
Prêts à terme gagés	3 millions
Prêts et crédits aux communes et corporations de droit public	12 millions
Hypothèques	64 millions

Il convient de relever ici la progression massive des *prêts hypothécaires* qui permet à ce compartiment de l'actif de franchir pour la première fois aussi le cap du milliard avec 1 040 millions de francs. La répartition ci-dessus confirme le fait que les nouveaux dépôts du public n'ont pas été destinés intégralement au financement de prêts et crédits, mais également à l'amortissement des avances consenties par l'Union, comme relevé précédemment. Les Caisses Raiffeisen n'ont donc pas vécu au-dessus de

leurs moyens. Elles se sont limitées à consentir des avances dans la mesure où les apports d'argent frais le leur permettaient, en tenant compte, au surplus, d'un amortissement approprié des dettes contractées antérieurement à la Centrale. Par conséquent, l'évolution matérielle des bilans en 1957 peut être considérée comme des plus réjouissantes et rationnelles. A première vue, elle contraste souvent avec l'évolution des bilans de plusieurs banques dont l'augmentation sensible du portefeuille des actifs n'a été rendue possible que par la détention massive de capitaux provenant d'emprunts mis en souscription publique ou sollicités à la Centrale des lettres de gage ou encore à l'AVS.

Nous limitons à ces points principaux nos commentaires touchant l'évolution des bilans pour analyser sommairement quelques positions spéciales.

Au 31 décembre 1957, le poste « *Immeubles à l'usage des Caisses* » se chiffrant à 5 254 00 francs fait ressortir une augmentation de 600 000 francs comparativement à l'exercice précédent ; 64 Caisses y sont intéressées. Six d'entre elles n'ont fait jusqu'ici que l'acquisition du terrain sur lequel l'immeuble de la Caisse devra s'édifier par la suite. Dans quelques cas, les constructions sont terminées et les dettes transférées sur le compte « *Immeuble* ». De nos jours, l'édification de ces bâtiments, pourtant sobres d'aspect, entraîne cependant des dépenses fort élevées qui varient entre 150 000 et 200 000 francs. Il n'est pas rare de devoir envisager un coût de construction même supérieur. C'est le cas notamment de la Caisse de Wil, dont l'immeuble figure au bilan par 280 000 francs. Ce poste atteint même 340 000 francs pour la Caisse Raiffeisen de Mels. Ceci explique, malgré les 156 000 francs d'amortissements opérés, l'augmentation massive de ce secteur du bilan global.

Moins réjouissante est la progression enregistrée par le poste « *Autres immeubles* » qui passe de 292 000 à 474 000 francs. L'élar-

gissement constaté est dû à la reprise forcée d'un hôtel par la Caisse d'Einsiedeln pour une somme de 173 000 francs. Heureusement, il y a quelques semaines, cet immeuble a pu être revendu sans la moindre perte pour la Caisse.

Le compartiment des *actifs transitoires* se répartit comme suit :

Fr. 3 776 000.—	intérêts impayés des débiteurs,
Fr. 11 377 000.—	intérêts courus des débiteurs,
Fr. 258 000.—	mobilier, coffres-forts, etc.,
Fr. 11 000.—	frais de fondation à amortir,
Fr. 15 422 000.—	au total,

contre 14 596 000 francs en 1956. Le volume des intérêts impayés des débiteurs accuse une augmentation de 61 000 francs par rapport au chiffre de l'exercice précédent. Il sied toutefois de préciser que ce poste englobe également les échéances du 31 décembre qui n'ont pas été honorées à la fin de l'année, mais qui, partiellement du moins, ne constituent pas des arriérés.

Cette situation n'a d'ailleurs rien d'alarmant, si l'on songe que le volume des créances s'est élargi, au cours de ce dernier exercice, de près de 80 millions et qu'au surplus, les intérêts impayés des parts sociales à l'Union peuvent être estimés à quelque 250 ou 300 000 francs. Le résultat s'avère très satisfaisant, puisque la proportion des arriérés n'équivaut même pas au tiers pour cent du total des actifs.

L'augmentation des intérêts impayés reste ainsi proportionnellement inférieure à celle affichée par le volume des prêts et crédits consentis. La ponctualité des débiteurs s'améliore constamment, ce qui ne peut que nous réjouir. Certes, la situation économique favorable y est pour quelque chose. Dans ce domaine, il convient toutefois de rappeler l'activité éducatrice des Caisses Raiffeisen et les efforts qu'elles déploient pour assurer une saine discipline de paiement. Fort nombreuses sont en effet les Caisses, et parmi celles-ci nous trouvons des institutions qui détiennent pour plusieurs millions de créances, dont le bilan au 31 décembre ne fait ressortir aucun arriéré.

Un rapide examen du compte de *profits et pertes* nous permet de constater l'augmentation de 3 690 000 francs affichée par les intérêts perçus comparativement à ceux de l'année 1956, alors que les dépenses d'intérêts revèlent, de leur côté, un accroissement de 3 117 000 francs. Ce dernier exercice fait donc ressortir une augmentation de gain de 573 000 francs dont l'utilisation se justifie de la façon suivante :

A MA MÈRE

*J'aime la rose qui s'entrouvre
Sous les chauds rayons du soleil.*

*J'aime la neige qui recouvre
Les grains de blé dans leur sommeil.*

*J'aime la beauté toute blonde
Des épis, sous le ciel bleu.*

*J'aime encor mieux la forêt profonde
Où tant de voix parlent de Dieu.*

*Mais il est quelqu'un sur terre
Que je préfère à tout cela.
Tu l'as compris ! C'est toi ma mère.
Mon bonheur est que tu sois là.*

Accroissement des frais d'ad-	
ministration	Fr. 181 000.—
— des frais généraux	184 000.—
— des amortissements	75 000.—
— de l'excédent	
d'exploitation	260 000.—
	<hr/>
	Fr. 700 000.—
moins	
diminution des charges	
fiscales par rapport à	
l'année précédente	127 000.—
	<hr/>
	Fr. 573 000.—

La régression du poste « Impôts » repose sur le fait que plusieurs Caisses se sont acquittées, en 1956 déjà, de la contribution pour la défense nationale afférente aux années 1956 et 1957. Dans le domaine fiscal, les Caisses Raiffeisen suisses ont payé néanmoins la coquette somme de 1 230 000 francs.

Il est intéressant, d'autre part, de relever l'augmentation de 75 000 francs affichée par le secteur des amortissements qui figure au bilan global par 362 600 francs. Ce montant se répartit comme suit :

Fr. 185 000.—	amortissement du mobilier
Fr. 156 600.—	amortissement s/ immeubles
Fr. 14 000.—	amortissement en corrélation avec des cas antérieurs de malversations
Fr. 7 000.—	amortissement sur titres,
Fr. 362 600.—	comme ci-dessus.

Cette année à nouveau, aucune perte sur débiteurs n'a été enregistrée. Il n'est certes pas prétentieux d'alléguer que cette heureuse constatation traduit d'indiscutable façon la qualité des actifs en présence qui justifie du même coup le sérieux de la politique appliquée en matière de crédit. Ce résultat confirme également la parfaite gérance de nos Caisses.

Le bénéfice global a atteint pour l'exercice 1957 le montant record de 5 095 000 fr. Entièrement versé au *fonds de réserve*, selon

les prescriptions statutaires, il porte ce dernier à 71 345 000 francs.

Majorées du capital social versé, les réserves constituent un volume de *fonds propres* effectifs de 83 187 000 francs. En incorporant à ce chiffre les quelque 6 millions que représentent la responsabilité solidaire des membres et leur obligation éventuelle d'opérer des versements supplémentaires illimités, engagements dont nous sommes autorisés à tenir compte à raison de 50 fr. par sociétaire, on obtient un *capital de garantie* de près de 90 millions. La proportion atteint donc le 5,97 % contre 5,8 % en 1956. La relation est de 5,56 % (5,4 % a.p.) si l'on ne prend en considération que le capital social versé et les réserves. L'amélioration enregistrée dans ce domaine est également sensible.

Cette constatation se confirme, d'autre part, par le fait que le nombre des Caisses qui ne détiennent pas encore le minimum prescrit par la loi est en régression de seize unités. A fin 1957, le manque de fonds propres affichait une diminution de 150 000 fr. comparé à la situation à la même époque de l'année précédente, ce qui fait que la garantie de l'Union se trouvera réduite d'un montant égal.

Le mouvement Raiffeisen suisse vient de s'affirmer une fois de plus et les progrès réalisés sont de nature à susciter la considération générale. Nous sommes particulièrement fiers de l'heureuse évolution matérielle de l'organisation qui ne minimise d'ailleurs en rien les succès obtenus sur le plan social, idéologique et moral.

Gérées le plus souvent par des profanes, sous la conduite avisée de l'Union, les Caisses Raiffeisen suisses viennent de confirmer une nouvelle fois que les populations rurales sont parfaitement à même d'assurer leur autonomie financière par une administration sérieuse et prudente des fonds confiés. Elles ont fourni à nouveau la preuve éclatante de la confiance qui leur est témoignée et qu'elles sont à même de justifier.

Extrait du rapport de M. le directeur Egger au Conseil d'administration.

Situation économique et marché de l'argent

Qui, mieux que la direction de la Banque nationale suisse, pourrait donner une vue d'ensemble claire et parfaite de la situation économique et financière du pays ? Comme banque d'émission de notre monnaie, donc comme centre d'égalisation des capitaux dans le secteur de la banque suisse, elle est spontanément au courant de l'évolution des affaires : elle a un regard attentif sur les efforts individuels, sur les réactions résultant de la mise en pratique de ses directives,

de ses conseils. Elle peut donc donner une explication valable à tous les phénomènes qui se produisent. C'est la raison pour laquelle nous nous inspirerons, en partie du moins, dans la rédaction de cette chronique, des considérations émises par M. W. Schweger, président de la Direction générale, dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse du 15 mars dernier.

Nous vivons sous le signe de certaines ten-

sions aiguës qui ont donné, à l'évolution à venir de la conjoncture internationale, un caractère d'incertitude. Les forces d'expansion se sont heurtées aux limites de la capacité de production industrielle. Mais les facteurs d'impulsion restent puissants et la tendance se renforce à effectuer de nouveaux investissements dans le but d'accroître encore le volume de la production. Pourtant, ce processus d'expansion recèle le germe de tensions dangereuses en créant des capacités de production industrielle exagérées qui commencent à déprimer la conjoncture parce que la demande n'augmente plus ou fléchit. Si ces capacités deviennent excessives, l'augmentation de la production entraîne un accroissement de stocks qui pèsent sur la situation et l'aggravent. Voilà l'explication à donner au symptôme de revirement de la conjoncture aux Etats-Unis et au Canada. Le recul sensible de la production y est accompagné d'une tension croissante du chômage. On parle de « récession », le mot à la mode pour éviter ceux de crise, de dépression économique, de chômage, qui provoqueraient sur les foules un choc psychologique dangereux. Depuis un an, la production y a baissé de plus de 10 % et le « débauchage » s'accroît : on parle de six millions de chômeurs. Mais l'Amérique dispose de moyens financiers presque illimités et nous nous en voudrions de conclure à la catastrophe. Toutes les ressources vont être mises en œuvre pour pallier le danger.

Dans les pays européens, les indices révélant une tendance vers un ralentissement de l'activité économique se sont également renforcés. Mais nulle part on ne saurait sérieusement parler d'un recul de la conjoncture. Toutefois, un affaiblissement plus prononcé de l'économie américaine ne demeurerait guère sans effet sur l'Europe occidentale. Et, à l'heure actuelle, personne ne pourrait dire avec certitude si le revirement survenu aux Etats-Unis et au Canada doit être considéré comme un processus d'adaptation passager ou s'il annonce une dépression profonde et de longue durée.

L'an dernier, la Suisse a de nouveau bénéficié d'une évolution économique favorable, d'un haut degré de l'emploi et de l'accroissement du bien-être de la population. Ce fut cependant une période riche en tensions et en vicissitudes : grossissement inquiétant de la circulation des billets, gonflement prononcé de la circulation fiduciaire, mouvement rapide de la spirale des prix et des salaires, extension des investissements, formation insuffisante de l'épargne, augmentation et aggravation de la pénurie des capitaux, expansion du crédit bancaire, dépréciation rampante de la valeur de l'argent portant préjudice à la volonté d'épargne et suscitant une inquiétude croissante dans la population. Tous ces indices attestant l'exis-

tence d'une tension accrue de la situation économique et du danger de troubles d'équilibre conduisirent la Banque nationale à prendre la mesure classique qui s'imposait, le relèvement de son taux d'escompte officiel. Le coup de frein donné par ce moyen à l'élan de la conjoncture fut un salutaire avertissement. L'opinion publique vit plus clair; on devint plus prudent; on fit preuve de plus de sagesse et de plus de prévoyance.

Avec les autorités supérieures du pays qui ont su prendre à temps leurs responsabilités, nous constatons que le climat de notre économie reste encore favorable quoiqu'un peu plus frais. Cette heureuse situation, dans sa généralité, ne doit cependant pas nous faire oublier que, ces derniers temps, les forces conjoncturelles ont donné des signes d'essoufflement. Dans maintes entreprises, l'entrée des commandes s'est ralentie et la réserve de travail a légèrement faibli. Les chiffres en baisse du commerce extérieur dénotent, eux aussi, un certain ralentissement de l'activité économique. L'évolution de la situation dans les mois à venir dépend dans une mesure décisive de la marche de l'économie mondiale. Si le recul en cours dans l'économie américaine ne déborde pas du cadre d'un processus d'adaptation, il n'y a pas lieu de redouter des troubles critiques dans notre économie. Mais, il nous faut absolument suivre avec attention soutenue les événements qui se déroulent à l'étranger, notamment la marche de notre commerce d'exportation. Et pour contrecarrer une aggravation éventuelle de notre position, il importe que nous fassions les efforts voulus pour maintenir notre capacité de concurrence sur le plan international.

Sur le marché de l'argent et des capitaux, on peut dire que la pénurie de moyens de crédit a atteint son apogée en automne 1957. Le revirement intervenu s'explique ainsi: la Confédération a procédé à d'importants remboursements de dettes, près de 800 millions; à cela est venu s'ajouter un volume de 853 millions que la Banque nationale a créé par les reprises de dollars auxquelles elle a dû procéder depuis le relèvement du taux d'escompte. Déduction faite des sorties d'or, c'est 1,2 milliard, en chiffre rond, qui a été déversé sur le marché en une année, ce qui ne devait pas manquer d'accroître la liquidité. D'autre part, l'économie a eu besoin de moins de fonds pour le financement des importations et des exportations, notre balance commerciale s'améliorant de mois en mois. De déficitaire qu'elle était, notre balance des revenus a de nouveau enregistré des excédents en notre faveur qui ont eu pour effet de soulager le marché des capitaux. La liquidation de stocks de marchandises a, en outre, libéré des moyens. Le changement d'esprit intervenu, tant dans le monde bancaire que dans l'opinion publique

en général à la suite du coup de sonnette donné par les autorités supérieures du pays, a contribué, et non pour la moindre part, au revirement qui s'est produit dans les conditions du marché. Le réveil de l'esprit d'épargne, le rapatriement d'argent de l'étranger y ont concouru également pour une bonne part.

L'augmentation de la liquidité, d'abord sensible sur le marché à court terme (marché de l'argent) a gagné aussi le secteur du marché à long terme (marché des capitaux). On assiste partout à l'entrée de nouveaux fonds de la part du public de placement, de sorte que l'émission d'obligations du type 4 1/4 % a été suspendue. On s'en tient à peu près partout au 3 3/4 et au 4 % selon le terme. On a nettement constaté, par ailleurs, que l'augmentation du taux d'intérêt de l'épargne a commencé à stimuler l'activité dans ce secteur. Les déposants-prêteurs manifestent d'autre part un vif intérêt pour les valeurs assorties du taux de 4 1/2 % des émissions d'emprunts publics. L'amélioration de la liquidité ressort surtout du fait que des établissements bancaires ont retiré du calendrier des émissions d'emprunts par obligations qu'ils avaient annoncées.

Il faudrait néanmoins se garder de se faire des illusions et de croire que le succès des derniers gros emprunts publics soit le reflet fidèle d'un état de choses et de conclure qu'il existe une grande abondance de disponibilités. On constate au contraire que l'économie a encore un besoin de capitaux vraiment considérables. Le marché continue d'être l'objet de vives sollicitations. On s'étonne même que le marché hypothécaire n'ait pas profité davantage de la détente annoncée. La raison doit en être recherchée dans le fait que les banques durent honorer des promesses de consolidation faites dans les années antérieures et parce que les bailleurs de fonds, les compagnies d'assurance particulièrement, ont cessé d'accorder des prêts hypothécaires ou n'en ont plus accordés que dans une mesure restreinte. D'autre part, les banques ont tout d'abord voulu reconstituer leur liquidité qui, pour beaucoup d'entre elles, s'était dangereusement amenuisée. Nous croyons que si l'on peut faire un reproche à certaines banques, ce n'est pas d'avoir accordé trop peu de crédits en 1957, mais d'avoir trop financé et trop promis en 1956 et peut-être déjà en 1955.

Un avis sur lequel tous les milieux compétents sont unanimes, c'est que la Suisse est arrivée à la limite de ses possibilités financières et qu'on ne pourra envisager un développement ininterrompu des investissements publics et privés semblable à celui de ces dernières années sans la formation d'une épargne suffisante. Il faut donc songer avant tout à développer le sens et la

volonté de l'épargne dans toutes les classes de la population pour constituer les capitaux nécessaires aux besoins du commerce et de l'industrie. L'Etat devra, lui aussi, dissiper ses illusions. Il devra renoncer à suivre l'esprit démagogique de ceux qui veulent aggraver continuellement les charges fiscales frappant les honnêtes gens qui se sont malgré tout obstinés à vouloir économiser. Les honnêtes épargnants ont besoin d'encouragements effectifs plus que de vaines promesses.

Conséquence, d'une part, de la détente sur le marché des capitaux et, d'autre part, du ralentissement du rythme d'expansion comme aussi de l'incertitude dans les perspectives économiques, la Banque nationale a annoncé aux banques qu'elle renonçait au renouvellement du « Gentlemen's Agreement » sur les avoirs minima. Elle recommande cependant aux banques de continuer une politique sélective de crédit, de donner la préférence aux besoins urgents et de se montrer réservées à l'égard des opérations spéculatives. Ces avoirs avaient atteint 370 millions de francs. Les derniers 180 millions ont ainsi été libérés. Ce montant paraît bien modeste si on le compare aux 1272 millions qui ont chiffré la seule augmentation des prêts et crédits accordés par les banques dans les onze premiers mois de 1957.

En même temps, la Banque nationale a abrogé le « Gentlemen's Agreement » relatif aux avoirs étrangers. En vertu de ce contrat, les banques s'étaient engagées à ne pas bonifier d'intérêt sur les dépôts de l'étranger dépassant 50 000 francs et à n'accepter ces dépôts qu'en compte soumis à un délai de dénonciation de 60 jours au moins. La prudence la plus élémentaire commande néanmoins aux banques de rester sur la réserve quant à l'utilisation de ces fonds.

Au moment où les mesures de restriction prises par la Confédération et la Banque nationale viennent à être abrogées, il est juste de déclarer qu'elles se sont avérées raisonnables, efficaces et qu'elles ont atteint leur but qui était d'assurer l'équilibre de l'économie et le maintien de la valeur de l'argent.

En conclusion, les postes actifs qui ressortent de l'analyse du bilan de l'économie actuelle et de la politique conjoncturelle du pays sont dignes de laisser entrevoir de belles perspectives. Le gonflement de la circulation monétaire n'existe plus. L'expansion excessive du crédit s'est réduite. Les établissements bancaires possèdent aujourd'hui de bonnes sources de liquidité et se montrent mieux disposés à accorder des avances. L'activité de l'économie ne s'est affaiblie que dans une moindre mesure. Le chômage n'existe pratiquement pas. La hausse nuisible des prix dans l'industrie du bâtiment a été freinée. Psychologiquement

parlant, l'argent a bénéficié d'une revalorisation. Notre économie s'appuie sur une monnaie saine. On est parvenu à maintenir l'ordre dans la maison.

* * *

Quelles directives d'ordre pratique peut-on donner présentement à nos *Caisses Raiffeisen* ? Aucune évolution très sensible n'est intervenue depuis nos dernières instructions dans l'échelle des taux à appliquer. On continuera de bonifier le 3% aux dépôts d'épargne et le 4% aux obligations à 5 ans de terme (3 3/4% à 3 ans). Ce taux de 4% ne devra, en aucun cas, être dépassé. Une certaine tendance s'accroît même vers le 3 3/4%. En effet, les banques prépondérantes n'offrent plus le 4% en obligations que pour des montants réduits, le reste n'étant accepté qu'au 3 3/4%, même à long terme. Cas par cas selon les régions, nos Caisses s'aligneront sur ce 3 3/4% dès que les banques cantonales l'auront officiellement annoncé. Cette évolution résulte de l'amélioration de la liquidité. On a connu le succès des emprunts publics du type 4 1/2%. Le dernier de la Banque cantonale de Bâle-Campagne à 4 1/4% a connu le même succès. Le Crédit foncier vaudois a offert le sien à 4 1/4%, mais au prix d'émission de 102 francs, ce qui en réduit le rapport à environ 4,10%. Une des grandes villes du pays étudie le lancement d'un emprunt à 4%. D'autre part, le rendement des fonds d'Etat, qui était de 3,93% en septembre dernier, s'est abaissé à 3,24% à mi-avril, ce qui fait une différence de presque 3/4% en guise plus de six mois.

Pour le moment, on continuera d'appliquer le 3 3/4% pour les anciennes hypothèques de premier rang et le 4% pour les nouvelles. Néanmoins, la situation en ce qui concerne les taux créanciers reste telle qu'on doit envisager avec toujours plus de certitude l'application prochaine du 4% pour toutes les hypothèques. Même si les obligations tombent à 3 3/4%, il sera normal et logique que les banques se réservent une petite marge de gain d'au moins 1/4%. On

sait que les nouveaux prêts hypothécaires en premier rang ne sont souvent concédés qu'au taux de 4 1/4, voire même 4 1/2%. Comment en serait-il autrement si l'on constate, par exemple, que le prospectus distribué pour l'émission de l'emprunt public du Crédit foncier vaudois spécifie que les fonds doivent servir au financement de prêts hypothécaires ? Toute idée de perte sur une telle affaire étant exclue, la banque ne pourra donc accorder des avances hypothécaires au-dessous du 4 1/4%, plutôt au 4 1/2%. Et la discrimination entre anciennes et nouvelles hypothèques ne doit être que passagère, pendant la période d'adaptation, car elle renferme une injustice flagrante envers les nouveaux propriétaires-débiteurs aussi dignes d'intérêt que les anciens. D'autre part, pour les Caisses Raiffeisen, le taux hypothécaire dépend davantage du taux de l'épargne (en moyenne 70% du bilan) que de celui des obligations (20% du bilan). Or, le 3% en épargne réclame en contrepartie le 4% pour les hypothèques de 1^{er} rang. Nos Caisses ne doivent cependant pas donner le signal de la hausse. Elles sont à même de supporter, autant que les autres établissements, le poids momentané de ce déséquilibre. Elles attendront de suivre le mouvement qu'inévitablement devront déclencher les banques de premier ordre, la banque cantonale et le Crédit foncier spécialement, cela en raison du retour à la logique même.

On ne perdra pas de vue aussi l'obligation pour la Caisse d'assurer un rendement suffisant permettant le maintien des fonds propres légaux. On sait que la relation entre les fonds propres et les fonds étrangers doit être au minimum de 5%. Il faut par conséquent réaliser les conditions permettant un bénéfice normal. La situation actuelle n'est, bien sûr, pas favorable, la marge de gain s'étant restreinte par la plus forte augmentation des taux créanciers par rapport à celle des taux débiteurs. Par une attention clairvoyante et soutenue sur l'évolution de la situation, on ne laissera pas passer le moment opportun au rétablissement de l'équilibre.

Fx.

peux aller aux délégués rassemblés le motif de leur déplacement au Mont. Comme aspirés par les portes grandes ouvertes, les congressistes prennent place dans la vaste salle superbement aménagée, joyau d'une bourgade qui va se révéler des plus hospitalières. Sur la tribune, derrière un arrangement floral de fort bon goût, flanqué de l'étendard helvétique et du drapeau de l'endroit que symbolise le châtaignier sur trois monts, le Comité fédératif met un terme aux derniers préparatifs.

Il est 10 heures, lorsque le dynamique président de la Fédération, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, ouvre la séance.

Après avoir, sans préambule, fait procéder à la nomination des scrutateurs qu'il propose en la personne de MM. Chapalay (Château-d'Éx), Fonjallaz (Cully), Dovat (Palézieux-Maracon), Bertholet (Rougemont) et Palay (Puidoux), le président donne la parole à M. Philippe Viallon (Balens) pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Dans son exposé très fouillé, le sympathique secrétaire-caissier de la Fédération sait faire revivre l'heureux déroulement de cette belle journée du Brabant et récolte les applaudissements de l'assistance.

L'appel fait ressortir la présence de deux cent dix-huit délégués et invités représentant septante et une Caisses affiliées. Quatre coopératives n'ont pas répondu à la convocation, dont une qui s'est fait excuser.

Rappelant brièvement l'histoire de la commune du Mont, ancienne dépendance de l'évêché de Lausanne, qui englobe notamment le Petit-Mont, le Mont, le Grand-Mont, les Planches, Martines et Coppoz, le président remercie la section organisatrice qui, fondée en 1951 seulement et malgré la modestie de son bilan, a manifesté le désir d'accueillir à son tour les raiffeisenistes vaudois.

Après avoir souhaité une cordiale bienvenue à chacun et salué tout spécialement les invités, notamment M. le conseiller d'Etat Alfred Oulevay, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, MM. Gachet, président, et Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. René Laedermann, député, président du Conseil communal du Mont, M. André Belet, syndic de la commune, M. R. Séchaud, reviseur de l'Union et le représentant de la presse, le président excuse l'absence de MM. Weber et Chavan, directeurs des Ecoles d'agriculture de Granges-Verney et de Marcelin, ainsi que celle de M. le préfet de Lausanne, tous trois retenus par d'autres obligations.

Il ressort par ailleurs du rapport présidentiel, qu'en égard aux circonstances spéciales qui caractérisèrent ce dernier exercice, les résultats enregistrés par les Caisses vau-

Les assises annuelles de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Selon le rite d'une louable tradition, c'est à la jeune Caisse du Mont-sur-Lausanne qu'incombe, cette année, le soin d'organiser l'assemblée générale des Caisses Raiffeisen.

En ce samedi matin 29 mars, le coquet village du Mont est témoin d'une animation peu coutumière. Vers 9 h. 30, la cohorte déjà compacte des délégués se laisse inonder

par un soleil généreux et contemple d'un œil jaloux l'imposante Grande Salle qui a fait toilette de circonstance. On parle évidemment du temps, de l'état de la végétation et probablement des taux d'intérêt. A l'horloge, inexorablement, la grande aiguille qui se soucie fort peu des conversations qui battent son plein, poursuit sa ronde éternelle dans le temps. Elle vient pourtant de rap-

doises sont dignes de procurer une légitime satisfaction aux responsables de nos mutualités villageoises. Nous extrayons de l'exposé présenté, les quelques chiffres suivants :

Nombre de sociétaires	1956	1957
	6470	6586
Somme des bilans	66,4 mill.	69,1 mill.
Dépôts d'épargne	41,6 mill.	43,2 mill.
Réserves	3,6 mill.	3,8 mill.
Fonds propres	4,2 mill.	4,4 mill.
Roulement	136,2 mill.	153,2 mill.

Enchaînant, le compétent caissier M. Philippe Viallon, commente la situation financière de la Fédération, puis c'est au tour de M. Pierre Baudin, au nom des Caisses vérificatrices d'Apples et du Brassus, de présenter le rapport des contrôleurs. Les comptes, qui font ressortir un solde en caisse au 31 décembre 1957 de 7 912 fr. 95, sont adoptés à l'unanimité. La revision de 1958 incombera aux Caisses du Mont et d'Epalinges.

En ce qui concerne la fixation de la cotisation de l'exercice en cours, l'assemblée se rallie au maintien du statu quo.

Perpétuant la noble tradition établie, il est d'usage au sein du mouvement cantonal de mettre à l'honneur les dirigeants des Caisses locales qui comptent 25 ans de fonctions. Chaudement ovationnés, ces vaillants jubilaires s'avancent à l'appel de leur nom pour toucher le portefeuille que la Fédération leur destine.

Il s'agit dans l'ordre de MM.

Chevalley Samuel, Puidoux-Chexbres
 Chevalley Ernest, Puidoux-Chexbres
 Pache Robert, Penthaz
 Brochon Albert, Thierrens
 Gloor Frédéric, Mézières
 Billiaud William, Orzens
 Meystre Alfred, Orzens
 Chollet Marius, Palézieux-Maracon
 Boudry Jean, Chesalles-sur-Oron
 Volet Louis, Corsier-Corseaux
 Favre Henri, de Xavier, St-Barthélemy
 Favre Marius, Saint-Barthélemy
 Pasche Robert, Servion.

Apportant le salut cordial et les félicitations des organes centraux, M. Roland Séchaud, reviseur à l'Office fiduciaire de Saint-Gall, après avoir précisé la position matérielle du mouvement sur le plan national, analyse la situation du marché monétaire, mettant l'accent sur l'opportunité des mesures prises l'an dernier visant à résorber la spoliation systématique du pouvoir d'achat de la monnaie. Distribuait quelques consignes utiles aux délégués, traitant notamment du devoir d'information des caissiers, le délégué de l'Union suisse complète son exposé par quelques appréciations touchant le secteur des taux d'intérêt.

Hôte d'honneur de la journée, M. le conseiller d'Etat Alfred Oulevay transmet à l'assemblée le message de sympathie du Gouvernement vaudois. Analysant certains aspects touchant l'évolution de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, l'orateur s'est plu à souligner la détente déjà sensible enregistrée dans ce domaine. Après avoir fait un tour d'horizon sur la situation économique dans le canton, le chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a fait appel à la solidarité campagnarde, assurant l'assistance du désir du gouvernement de tout mettre en œuvre afin d'enrayer une nouvelle hausse du taux hypothécaire.

Dans les propositions individuelles, le représentant de l'Union prend note, selon le désir manifesté, de faire parvenir aux caissiers sous forme de publication, certaines consignes extraites de son exposé. Comme ce travail est à même d'intéresser les caissiers des autres fédérations romandes, il se doit d'être complété en tenant compte au surplus de certaines dispositions légales qui varient selon les cantons. Suite sera donc donnée dans le courant de l'année à la demande présentée.

Et le rideau se baisse sur la partie administrative, close à 11 h. 35.

Dans le but de laisser au restaurateur la possibilité de dresser les couverts pour le banquet qui va suivre, l'assistance libère la salle à la demande du président qui convie les délégués à utiliser cet entracte pour visiter les fameuses caves à fromages du Mont. A l'entrée du bâtiment, entièrement creusé dans la molasse, une aimable collation attend d'ailleurs les visiteurs, intermède qui est apprécié par chacun, à sa juste valeur.

Les appétits sont aiguisés à souhait et chacun, enrichi de nouvelles connaissances, se dirigent à nouveau vers la Grande Salle qui, entre temps, a revêtu ses habits des grands jours. Et le défilé d'un personnel stylé autant qu'aimable de commencer, distribuant à chacun les délices d'un maître-queux dont la réputation n'est plus à faire. Sur scène, l'ensemble Léo Normand de Lausanne sait créer une ambiance des mieux réussies.

A l'heure du café, ouvrant la série des toasts qui vont se succéder dans l'après-midi, M. André Belet, syndic du Mont, prononce quelques paroles aimables, relate l'heureuse évolution de la Caisse du Mont, malgré des débuts difficiles dus à la proximité immédiate de la cité et traite avec beaucoup d'à-propos le problème de la spéculation des terres. Au déclin des acclamations, l'orchestre interprète *Vaudois, un nouveau jour se lève*, que l'assistance accompagne bientôt avec brio.

Enchaînant, M. Gachet, président de la Chambre vaudoise d'agriculture, relève le rôle des Caisses qui rejoint celui de l'institu-

tion qu'il représente. Après avoir salué l'acceptation par le Grand Conseil du projet présenté visant à l'extension des allocations de famille aux agriculteurs de montagne à revenus modestes, l'orateur termine par des vœux de prospérité à l'égard des Caisses Raiffeisen vaudoises.

Puis le rideau se lève sur les « Compagnons du Jorat », chœur d'hommes placé sous l'expertise direction de M. Marc Henny, instituteur émérite, dont le répertoire inépuisable et choisi va savamment entrecouper la fin de l'après-midi.

A son tour, le dynamique syndic de Bière, M. Armand Gusthiod, se fait l'interprète de la Caisse aux destinées de laquelle il préside et revendique, non sans humour, l'organisation de l'assemblée de 1959. La compétition semble ouverte, car immédiatement après, le président donne la parole à un authentique montagnard, M. Arthur Breton, président de la Caisse de Rougemont qui, fort aimablement, se met sur les rangs pour accueillir, dans deux ans, la Fédération vaudoise au Pays-d'Enhaut.

Puis ce sont les souhaits de bienvenue du député, M. René Laedermann, président du Conseil communal du Mont, qui s'étend fort éloquemment sur les considérations économiques quelque peu spéciales de l'endroit.

Vu le succès de la manifestation, il apparaît bien aisé au président de la Caisse locale, M. Emile Burkhalter, qui partage avec le caissier, M. Edouard Vullyamoz, l'honneur d'avoir si remarquablement organisé cette assemblée, d'exprimer sa vive gratitude aux congressistes qui ont répondu si nombreux à l'invitation du Comité fédératif.

De son côté, M. William Billaud, président de la Caisse d'Orzens, se fait l'interprète de tous les heureux bénéficiaires du portefeuille et remercie la Fédération de la générosité qu'elle vient, une nouvelle fois, de manifester à l'intention des vétérans de la cause.

Un nouveau succès figure désormais au palmarès des assises cantonales. Revivifiés aux sources du plus pur idéalisme et pleinement conscients de la noble mission qu'ils assument dans l'unique intention de servir, les raiffeisenistes vaudois sauront garder de cette féconde journée du Mont un souvenir lumineux et durable. *Sd.*

Pensée

Pourquoi les hommes ne sont pas heureux.

André Maurois, qui a écrit des choses si justes sur le bonheur, est interrogé par un jeune journaliste :
 — Pourquoi les hommes ont-ils tant de peine à être heureux ?

— Parce qu'ils ont mauvaise vue, répond l'académicien. Ils voient toujours le passé plus heureux qu'il n'a été, le présent pire qu'il n'est, et l'avenir plus beau qu'il ne sera...

Cours d'instruction dans la Fédération neuchâteloise

Possédant la formule idéale de l'institution rurale d'autofinancement, les Caisses Raiffeisen ne se sont jamais départies d'un louable esprit d'ordre et de ponctualité. Aussi bien leur organisation interne que leur administration générale ont atteint un haut degré de perfectionnement qui fait honneur aux caissiers et aux organes responsables. Afin d'assurer la formation et l'esprit de continuité des cadres, il est cependant nécessaire de les retremper périodiquement dans le souffle vivifiant des principes qui animent ces institutions. Ils doivent être constamment tenus au courant de l'évolution des problèmes économiques et sociaux, administratifs et juridiques. Profitant de l'éducation reçue et guidés par le bon sens qui est l'apanage de nos populations villageoises, ils ont d'ailleurs démontré leur indéniable aptitude à gérer eux-mêmes, démocratiquement, les intérêts financiers de nos communautés rurales.

Bien conscient de la tâche qui lui incombe dans ce domaine, le comité de la Fédération neuchâteloise a pris l'initiative d'organiser deux cours décentralisés d'instruction à l'intention des caissiers et des membres des Conseils de direction et de surveillance, spécialement des présidents. Au cours de ces réunions restreintes, les participants bénéficient, dans une plus large mesure, des enseignements sur les problèmes qui font l'objet de leurs préoccupations journalières.

S'il est bon qu'ils puissent étudier ces problèmes en commun pour voir ce qui se fait dans chacune des Caisses locales et ce qui ne se fait pas, ce qui aurait pu ou dû se faire et comment il aurait fallu le faire, c'est avant tout pour assurer l'avenir à la lumière de l'expérience acquise et en avisant aux moyens les plus efficaces de remplir pleinement la mission tracée par les pionniers. L'examen général des problèmes posés étant fait sous la direction de spécialistes en ces matières, les participants peuvent alors les aborder avec la liberté entièrement assurée à tous d'exprimer leurs idées, leurs critiques. Les exposés visaient même à susciter un éveil des responsabilités, à provoquer chez les dirigeants une prise de conscience du caractère capital de la doctrine raiffeiseniste.

La journée d'étude du 19 mars à Neuchâtel a été présidée par *M. Pierre Urfer*, vétérinaire cantonal à Fontainemelon, président de la Fédération cantonale. Elle réunissait 33 délégués des 14 Caisses du Vignoble et du Val de Travers. Celle du lendemain, à La Chaux-de-Fonds, fut conduite par *M. Louis Matile*, membre du comité cantonal et pré-

sident de la Caisse de La Sagne. On y comptait 41 délégués des 16 Caisses convoquées des Montagnes et du Val de Ruz.

Tour à tour, les deux moniteurs du cours, *MM. Froidevaux* et *Séchaud*, réviseurs de l'Union suisse, ont donné chacun deux leçons mettant en relief la mission technique, économique et sociale des dirigeants. Par leur présentation, les exposés devaient amorcer une discussion qui fut chaque fois chaude et vivante, autant que franche et toujours élevée. Elle permit aux instructeurs de compléter leur enseignement de façon très profitable et aux dirigeants d'obtenir les précisions désirées. L'atmosphère resta sans défaillance empreinte d'un vif esprit de travail en profondeur et du réel désir pour chacun de parfaire son instruction.

Le succès qu'on ne saurait discuter de ces deux cours de répétition, tant par la participation que par la haute portée des idées débattues, en prouve l'incontestable utilité. De telles journées d'étude ont, en outre, une valeur intrinsèque en ce qu'elles créent d'heureux contacts entre pionniers de la même région œuvrant pour la même noble cause et qu'elles resserrent les liens d'amitié qui ne peuvent qu'aviver le sentiment supérieur du don de soi en faveur du bien commun. Les efforts généreux fournis se retrouveront certainement dans les heureux résultats pratiques.

Fx.

Echos de la presse

Du bon travail

Depuis plus d'un demi-siècle, les Caisses de crédit mutuel — système Raiffeisen — exercent une activité bienfaisante dans les communes rurales de notre pays.

Grâce à leur prodigieux développement, elles sont aujourd'hui en nombre considérable puisqu'elles dépassent largement le millier. S'implantant de plus en plus, intéressant à leur action non seulement les agriculteurs, mais encore les artisans ruraux, les commerçants, les salariés, elles ont largement débordé le cadre de la profession agricole pour englober l'ensemble de la population des bourgs et des villages, preuve de l'intérêt qu'elles suscitent, de la confiance qui leur est faite.

* * *

Douze mois par année, les organes des Caisses, à savoir le Comité de direction et

le Conseil de surveillance, sont à l'œuvre. Ils travaillent tranquillement, silencieusement, apportant chaque jour leur pierre à ce qui sera en fin d'exercice leur œuvre, leur réussite. On ne se fait guère une idée de ce que les principales fonctions, dans les Caisses de crédit mutuel, demandent de dévouement, de dérangement. La plupart du temps, ces faits et gestes restent ignorés car les responsables, fidèlement respectueux du secret professionnel, n'ébruient pas les démarches qu'ils font, ne clament pas aux quatre vents les faits dont ils ont eu connaissance de par leurs fonctions.

Mais la cheville ouvrière d'une Caisse de crédit mutuel est sans conteste le caissier. C'est sur lui que repose la plus grosse part de la charge administrative.

Le bouclage des comptes de fin d'année représente à lui seul une tâche importante. Or, c'est tout au long de l'année que le caissier est appelé à travailler pour le compte de la Caisse de crédit mutuel. Sa tâche n'est pas toujours comprise, ni facilitée, alors qu'avec un peu de bonne volonté, on lui éviterait bien des heures de travail, de recherches, de correspondance. Les caissiers des Caisses de crédit mutuel sont, en général, très faiblement dédommagés de leur peine. C'est plus par dévouement à la cause qu'ils agissent que dans un but lucratif. Parce que la cause est noble !

* * *

Les institutions de crédit conçues selon le système Raiffeisen sont une école de discipline et de solidarité et exercent de ce fait une heureuse influence morale tout en sauvegardant les intérêts matériels de leurs membres.

Les innombrables services rendus au cours de leur existence déjà longue font d'elles des institutions appréciées partout, reconnues sérieuses. L'exemple qu'elles donnent engage toujours davantage d'hommes dévoués à se dépenser pour venir en aide à leurs semblables.

L'excellent esprit coopératif qui préside aux destinées des Caisses de crédit mutuel est un gage sûr : l'orientation donnée aux Caisses est en accord avec le bien commun, avec l'intérêt général.

Les Caisses ont également contribué à développer l'esprit de solidarité entre gens appartenant à la même communauté de destin. Aujourd'hui au nombre de 1040 et groupant 117 000 membres, elles constituent un faisceau solide, quasi inexpugnable, d'institutions d'entraide financière.

* * *

La vitalité du raiffeisenisme suisse n'est plus à démontrer. Les réalisations sautent aux yeux. Mais sa force et son rayonnement ne reposent pas seulement sur la prospérité

matérielle, ne dépendant pas uniquement du nombre de milliers de francs inscrits au bilan ou portés en compte-réserve. La discipline morale imposée dans le cadre des Caisses Raiffeisen est un atout sérieux et les valeurs spirituelles qui inspirent l'orientation et l'action des dirigeants sont la bonne étoile qui indique la voie à suivre.

Les résultats acquis par les Caisses de crédit mutuel sont dignes de procurer une légitime satisfaction à tous ceux qui en sont les artisans, autant dire à tous les raiffeisenistes.

* * *

Nous sommes à la veille des assemblées annuelles qui présideront aux réélections statutaires, à la présentation des comptes, aux rapports des présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance, du caissier, bien entendu, aussi.

A cette occasion, soyons reconnaissants à tous ceux qui ont œuvré modestement mais efficacement au maintien puis au développement de ces petites institutions de crédit, si utiles, si bienfaitantes. La répétition de petits gestes journaliers coûte parfois beau-

coup plus qu'un exploit spectaculaire mais sans lendemain.

* * *

Organisé à l'échelon local, communal ou paroissial, puis en « fédération » à l'échelon cantonal, puis encore en « Union » sur le plan national, l'édifice des Caisses de crédit mutuel est solidement bâti. Mais il faut veiller à ce que les principes idéologiques du mouvement soient scrupuleusement observés, suivis, respectés. Tant que les lignes directrices des fondateurs seront reconnues valables par tous, le danger d'une désagrégation de ce bloc de granit est pour ainsi dire inexistant. Mais il faut se garder de penser qu'il n'y a pas d'efforts à fournir pour maintenir un bon, un excellent état d'esprit partout. Toute œuvre humaine est sujette à faiblesses, par conséquent à discrédit.

Réjouissons-nous de posséder un ensemble d'institutions aussi compact, aussi sûr, et efforçons-nous de maintenir toujours l'esprit d'union, de solidarité, de dévouement qui est à la base de l'activité raiffeiseniste.

Jacques Bonhomme, « La Liberté ».

Le droit hypothécaire au Tessin

Par les articles 793 et suivants du CCS, la législation fédérale établit les trois formes sous lesquelles, en Suisse, peuvent être constitués des gages immobiliers. Il s'agit de l'hypothèque, de la cédule hypothécaire et de la lettre de rente. Toute autre forme est prohibée.

Au Tessin, le type le plus connu est celui de l'hypothèque, qui peut revêtir deux formes : l'hypothèque nominative, c'est-à-dire constituée en faveur d'un créancier bien connu et désigné (institut bancaire, personne physique ou juridique), et l'hypothèque au porteur, dont le créancier est un inconnu. Nous reviendrons sur cette dernière forme.

Nous donnons la priorité à l'hypothèque, car il s'agit du genre de gage immobilier le plus commun et le plus répandu. En effet, dans un grand nombre de communes (la grande majorité d'entre elles), le Registre foncier provisoire est encore en vigueur, ce qui, pratiquement, exclut la possibilité de constituer une cédule hypothécaire, étant donnée la procédure longue et coûteuse qu'il faut mettre en route pour obtenir de l'Office des registres l'émission d'un tel titre.

Ces dernières années, beaucoup de gros efforts ont été faits pour l'introduction du registre foncier fédéral dans tout le canton. Les communes les plus importantes en sont maintenant pourvues et, de cette façon, l'institution de la cédule hypothécaire y a nettement pris la prépondérance.

La lettre de rente est presque inconnue et non utilisée. Ce titre ne trouve son application que dans des cas exceptionnels et seulement dans quelques communes des vallées supérieures. Par conséquent, quand on cause de droit hypothécaire, au Tessin, on fait allusion ou bien à l'hypothèque ou bien à la cédule hypothécaire.

Le CCS laisse aux cantons la tâche de régler les questions de détail au moyen des lois d'application respectives. Dans ce rapide tour d'horizon, nous nous proposons donc de signaler quelques-unes des particularités que l'on rencontre au Tessin dans l'application de la législation fédérale en cette matière.

Une première particularité concerne le taux maximum de l'intérêt. Le CCS ne fixe pas le taux maximum que l'on peut stipuler pour des créances garanties par un gage immobilier : il laisse aux cantons la faculté de légiférer en la matière (art. 795, § 2 CCS). Le canton du Tessin a voulu déterminer ce taux maximum ; il l'a fixé à 5 %.

Les cantons ont aussi la faculté de soumettre à des dispositions spéciales, ou même de défendre la constitution en gage de biens du domaine public, de terrains des bourgeoisies et de pâturages appartenant aux corporations de droit public.

Au Tessin, les biens-fonds sont subdivisés en immeubles du domaine public et en ceux du patrimoine privé.

Les immeubles du domaine public (c'est-à-dire ceux qui sont liés à un service public obligatoire pour la commune, la bourgeoisie ou la paroisse, comme les maisons communales, les édifices scolaires, les hôpitaux, etc.), ne peuvent, dans la règle, faire l'objet d'un gage immobilier. L'autorisation peut cependant être accordée, à titre tout à fait exceptionnel, par le Conseil d'Etat, s'il s'agit de l'intérêt de la corporation publique elle-même, c'est-à-dire lorsque la constitution en gage est faite pour pourvoir aux crédits utiles à la reconstruction, à l'agrandissement ou à l'amélioration des biens hypothéqués.

Les immeubles du patrimoine privé peuvent, au contraire, être constitués en gage en tout temps, dans les formes prévues par la loi organique communale ou des bourgeoisies. Ces lois prévoient le consentement de l'assemblée communale ou de la bourgeoisie avec une majorité qualifiée des deux tiers des citoyens présents, nombre qui doit comprendre au moins un cinquième des ayants droit au vote pour que la décision soit valable. Dans les communes où, à la place de l'assemblée, il existe un Conseil communal, le consentement doit être accordé par ce dernier à la majorité absolue de ses membres. Lorsque le gage demandé par une commune ou par une bourgeoisie n'est pas possible, parce que le consentement a été refusé par l'assemblée, les deux tiers des voix n'ayant pas été atteints, le Conseil d'Etat garde la faculté d'autoriser quand même la corporation de droit public à contracter le prêt, à la condition que les voix émises par l'assemblée aient atteint au moins la majorité absolue des citoyens présents et que l'opération soit recommandable dans l'intérêt de la corporation et justifiée financièrement.

Hypothèques légales valables sans inscription au Registre foncier.

Au Tessin les hypothèques légales suivantes sont reconnues valables, aux termes de la loi, sans obligation de l'inscription au registre foncier :

1. *En faveur de l'Etat :*
 - a) sur des immeubles que le contribuable possède dans le canton (pour garantir le paiement des impôts cantonaux sur le revenu et sur la fortune) ;
 - b) sur des immeubles appartenant à une communauté héréditaire et situés dans le canton (pour garantir le paiement des taxes de succession).
2. *En faveur des communes :* sur des immeubles que le contribuable possède dans la commune (pour garantir le paiement des impôts communaux).

3. *En faveur d'un consortium, d'un syndicat d'endiguement ou d'améliorations foncières, etc., sur des immeubles situés dans le périmètre de leur entreprise pour garantir le paiement des quotes-parts dues par les propriétaires.*

La cédula hypothécaire.

Contrairement à ce qui se passe dans certains cantons, l'estimation de l'immeuble n'est pas nécessaire au Tessin pour la constitution d'une cédula hypothécaire. L'unique limitation est stipulée par la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles de 1942, qui prévoit que les biens-fonds de nature agricole ne peuvent être grevés au-dessus d'un certain montant appelé limite de charge. Cette limite est fixée, cas par cas et sur requête, par l'Office cantonal d'estimation. Les cédulas hypothécaires sont établies par le conservateur du registre foncier et contresignées par l'officier public du district où l'immeuble en question est situé.

Le coût de l'émission d'une cédula hypothécaire varie, au Tessin, entre un minimum de 4 ‰ et un maximum de 7 ‰, à quoi il faut ajouter un droit de timbre de 1 ‰. La stipulation d'une cédula hypothécaire peut être effectuée par le débiteur lui-même. L'intervention du notaire, en ce cas, est limitée à la légalisation de la signature du débiteur. On peut même renoncer à l'intervention du notaire, la légalisation de la signature pouvant aussi être faite par le secrétaire communal du lieu de domicile du débiteur ou par le conservateur du registre foncier. Si le notaire est chargé de toutes les formalités concernant la stipulation du titre, il a droit à un émolument qui varie entre 4 ‰, pour de petits montants, et 1 ‰ pour des valeurs supérieures à 100 000 francs.

L'hypothèque.

Contrairement à la cédula hypothécaire, l'hypothèque doit être établie sous la forme de l'acte authentique par un notaire. Ce dernier est fonctionnaire public. Il peut exercer sa profession sur tout le territoire du canton, de Chiasso à Airolo. L'acte public (comme chaque acte établi par le notaire) doit commencer, sous peine de nullité, par la formule : « Au nom de Dieu Tout-Puissant ! » Il peut être établi n'importe quel jour de l'année, sauf à Noël, au Nouvel-An et à Pâques. Il doit être *entièrement écrit à la main* ; les dates, les chiffres, les quantités doivent figurer en chiffres et en lettres. Il doit être rédigé en langue italienne. *Les copies authentiques doivent aussi être entièrement écrites à la main.* L'original de l'acte reste déposé aux archives du notaire, tandis que les copies authentiques vont au registre foncier et aux parties contractantes. Les archives cantonales

de l'Etat se chargent de la garde des actes publics (contre paiement d'un droit d'archive qui, pour les hypothèques, est de 1 ‰) que l'on peut ainsi reconstituer si les originaux (pour des causes imprévues comme incendie, vol, etc.) devaient disparaître ou rester introuvables.

Les droits d'inscription au registre foncier varient entre un minimum de 4 ‰ et un maximum de 7 ‰, comme pour les cédulas hypothécaires. L'émolument du notaire, selon la loi sur le notariat, est le suivant :

pour actes jusqu'à 200 francs : 10 francs ;
pour actes de 200 à 5000 francs : 10 francs auxquels s'ajoute 1 fr. pour chaque 100 fr. de capital ;

pour actes en dessus de 5000 francs : le même tarif que pour les actes jusqu'à cinq mille francs, mais en plus 50 ct. pour chaque 100 francs de capital dépassant les 5000.

L'hypothèque au porteur mérite une citation spéciale. On a déjà beaucoup écrit au sujet de son incompatibilité avec le Droit fédéral. Les premières années après l'entrée en vigueur du CCS, on discuta amplement pour savoir si ce genre de titre était ou non juridiquement valable.

Le Conseil d'Etat tessinois, après avoir entendu l'avis du professeur Eugène Huber, conclut à la validité de l'hypothèque au porteur. La même opinion fut partagée plus tard par le Tribunal fédéral.

La grande diffusion de l'hypothèque au porteur, au Tessin, s'explique par le fait que, comme nous l'avons signalé, dans la plus grande partie des communes tessinoises, il est pratiquement impossible d'établir des cédulas hypothécaires. L'hypothèque au porteur s'est donc substituée à ces dernières, parce que, outre les autres avantages, elle donne encore la possibilité d'échapper au paiement des contributions publiques.

Nous avons ainsi décrit, forcément en bref, étant donné le peu d'espace à notre disposition, la situation du canton du Tessin en ce qui concerne le droit hypothécaire. Et nous nous flattons de l'avoir fait de façon claire et compréhensible pour tous nos lecteurs.

Emilio Induni, avocat.

Une prime de 20 ‰ aux nouveaux déposants des caisses d'épargne allemandes

*par Rudolf Vogel,
vice-président*

de la Commission parlementaire du budget

Placer ses économies à la Caisse d'épargne est une habitude typiquement allemande. Dans la plupart des autres pays, le citoyen moyen, s'il veut mettre de côté un

peu d'argent pour ses vieux jours ou pour constituer la dot de sa fille, ou encore pour financer les études de son fils, achète de préférence des valeurs boursières ou des hypothèques. Mais la masse des Allemands s'en tient, répétons-le, au dépôt de la Caisse d'épargne. Et c'est d'ailleurs ce qui explique la multiplicité de ces organismes, plus nombreux en Allemagne que partout ailleurs.

Dans le but de stimuler encore cette épargne et de favoriser la capitalisation d'un argent soustrait au marché de la consommation, M. Etzel, ministre fédéral des finances, a proposé une loi instituant des primes aux déposants. Quiconque déposerait, dans l'année, une somme supérieure à 100 marks et inférieure à 1250 marks, et s'engagerait à n'y pas toucher durant un délai de cinq ans, recevrait immédiatement une prime égale à 20 ‰ de la somme déposée.

Cette proposition de M. Etzel a été assez vivement combattue dans certains milieux économiques.

Son objectif, cependant, est évident. Il se propose d'« éponger », sur le marché financier, 2 milliards de marks outre les dépôts déjà existants des Caisses d'épargne. C'est pourquoi les primes de 20 ‰, elles-mêmes, ne seraient pas fournies par l'impôt, mais par un emprunt qui ainsi absorberait encore un peu plus des disponibilités du marché.

Il s'est créé, en Allemagne occidentale, au cours de l'année 1957, un capital nouveau dont la masse atteint 14 milliards de marks. Selon une estimation de la Banque d'émission, 11 milliards, sur ce total, proviendraient d'apports privés. Ils correspondraient à une épargne de 8,2 ‰, sensiblement supérieure au chiffre record de 1954 qui était de 6,7 ‰.

On fait remarquer que la situation, en 1957, était à cet égard trop exceptionnelle pour permettre d'en tirer un indice quant à l'évolution ultérieure. En effet, l'année dernière a été celle des relèvements des pensions-vieillesse et des diverses pensions servies par l'Etat, ainsi que des salaires du secteur privé et du secteur public. Ces augmentations mettaient à la disposition des intéressés une somme supplémentaire de 13 milliards de marks par rapport à 1956. Ils n'ont consommé qu'une partie de cette somme — 8,5 milliards environ — puisqu'ils ont épargné 4 milliards de plus que l'année précédente.

On peut se demander s'il en sera de même par la suite. C'est par mesure de précaution que le gouvernement fédéral a institué justement la prime à l'épargne dont il est parlé plus haut. Il pense que, par des avantages appropriés, on peut inciter la population à limiter volontairement ses dépenses de consommation et à favoriser l'accumulation de fonds d'investissement.

Sur un plan plus général, on peut dire que

c'est là un problème économique fondamental pour l'avenir du monde libre, face aux Etats totalitaires qui déterminent à leur gré leur politique d'investissement et, selon les nécessités, disposent de moyens radicaux pour freiner le pouvoir d'achat des masses.

Les critiques qui s'adressent au projet de M. Etzel n'ignorent pas le sérieux de la situation ni les arguments qui militent en sa faveur. Ils se demandent néanmoins si le paiement anticipé d'une prime de 20% sur une épargne bloquée pour cinq ans ne signifierait pas, purement et simplement, une dévaluation monétaire de l'ordre de 4%

par an, alors que les calculs autorisés laissent prévoir que la marge inévitable sur ce point ne dépasserait pas 2,5 à 3%.

De plus, une telle prime à l'épargne pourrait être une cause supplémentaire de perturbations des taux d'intérêt pratiqués dans les autres pays d'Europe, où des avantages de cette sorte n'existent pas.

L'argument principal que l'on formule contre le projet du ministre des finances est, enfin, celui-ci : « Vous allez faire un beau cadeau, lui dit-on, à quantité d'épargnants qui, même sans prime, auraient déposé leur argent... »

sensiblement différentes des conditions faites à la plupart des consommateurs qui ne disposent pas de sources. Or, dans le cas particulier, l'eau fournie par la commune satisfait convenablement aux divers besoins de l'hôtel et il n'existe pas de « circonstances spéciales » qui justifieraient le rétablissement antérieur aux améliorations foncières. Du reste, la chose serait impossible à moins de détruire toute l'œuvre du syndicat.

En revanche, en vertu de l'article 706, le propriétaire de l'hôtel peut réclamer la réparation du dommage à lui causé par l'obligation de se procurer l'eau de remplacement à un prix plus cher que le coût de son ancienne eau de source.

* * *

Jurisprudence à propos de servitudes

Sources coupées

(Voir le « *Message Raiffeisen* » N° 11 de 1957, page 155.)

L'importance des sources n'a pas échappé au législateur: il leur consacre plusieurs dispositions du Code civil. L'article 704 proclame qu'elles sont une partie intégrante du fonds et que la propriété n'en peut être acquise qu'avec le sol où elles jaillissent. Aussi le droit de dériver des sources peut-il selon l'article 705 être soumis à certaines conditions, restreint ou même supprimé par la législation cantonale et cela dans l'intérêt public. On comprend donc que le législateur ait voué une attention spéciale au fait, souvent fort grave et souvent dommageable, de couper des sources. Il a consacré à cet acte et à ses conséquences deux dispositions.

* * *

Aux termes de l'article 707, alinéa premier, du Code civil, « si des sources indispensables soit pour l'exploitation ou l'habitation d'un immeuble, soit pour un service d'alimentation, sont coupées ou souillées, le rétablissement de l'état antérieur peut être exigé dans la mesure du possible ». Dans les autres cas, le rétablissement ne peut être exigé que s'il est « justifié par des circonstances spéciales » (alinéa 2).

Et selon l'article 706, alinéa premier, « est passible de dommages-intérêts celui qui cause un préjudice au propriétaire ou à l'ayant droit, en coupant, même partiellement, ou en souillant, par des fouilles, constructions ou travaux quelconques, des sources déjà utilisées dans une mesure considérable ou captées en vue de leur utilisation ». (Les mots « dans une mesure considérable » s'appliquent aux deux hypothèses: utilisation et captage, ce que le texte allemand de l'article exprime plus clairement.) Le 2° alinéa permet au juge de déterminer l'indemnité suivant que l'acte a été intentionnel ou commis par négligence, et il peut même ne pas accorder d'indemnisation lorsque le dommage est imputable à la faute du lésé.

* * *

Deux arrêts récents du Tribunal fédéral illustrent l'une et l'autre de ces dispositions.

1. — En faveur de l'immeuble appartenant au propriétaire d'un hôtel, des droits à plusieurs sources situées sur le territoire communal sont inscrits au Registre foncier. L'eau en provenant a suffi pendant plusieurs années aux besoins de l'entreprise. Par suite d'améliorations foncières, le débit des sources a diminué. De plus, l'eau s'est trouvée souillée au point que l'autorité l'a déclarée non potable. L'hôtel dut recourir au service communal des eaux publiques. Actuellement, 3600 m³ lui sont fournis pour un prix d'abonnement annuel de 1088 francs.

Le propriétaire ne put s'entendre avec le syndicat d'améliorations foncières au sujet du rétablissement de l'état antérieur ou du paiement d'une indemnité. Un procès s'ensuivit qui fut porté en dernière instance devant le Tribunal fédéral. L'action judiciaire a été rejetée.

Le chef de conclusions visant à rétablir l'état de choses antérieur s'est heurté aux considérations suivantes :

La restitution des eaux de source ne peut être exigée selon l'article 707, alinéa premier, reproduit plus haut que si les sources sont « indispensables » pour l'exploitation ou l'habitation ou pour le service d'alimentation de l'immeuble: à savoir, dans l'espèce, à l'hôtel. La doctrine et la jurisprudence ont interprété cette notion dans le sens d'eau « irremplaçable ». Pour qu'une source puisse être tenue pour indispensable à un fonds, il ne suffit donc pas que l'immeuble ne saurait se passer d'eau provenant de la source qui satisfait à ses besoins; il faut encore qu'il soit impossible de couvrir ce besoin impérieux par l'adduction d'une autre eau de manière économiquement supportable et dans une mesure équivalente. Pour l'hôtel dont il s'agit, l'eau est évidemment indispensable mais non pas précisément celle que débitaient ses propres sources, si l'entreprise peut se procurer l'eau nécessaire, en quantité et qualité voulues, auprès d'un service public, à des conditions plus onéreuses peut-être que ne l'était l'alimentation par ses propres moyens, mais qui ne sont pas

2. — Deux alpages privés sont situés l'un à côté de l'autre au-dessus de la station de Saanenmöser du « Montreux-Oberland bernois ». L'un est inscrit au Registre foncier de Gessenay, l'autre sur celui de Zweisimmen. Dans un bas-fonds du pâturage jaillit à deux endroits la source du Hasenloch. L'eau, recueillie peu après sa sortie, est dirigée vers un petit étang d'où elle s'écoule naturellement dans la vallée. Son débit est de 80 à 190 litres-minute.

Après avoir vainement été sollicités par la commune de Gessenay de lui vendre leur source, les propriétaires virent son débit diminuer par suite de fouilles pratiquées et une installation de captage établie à proximité par un voisin. D'où un procès au sujet du rétablissement de l'état antérieur et de l'indemnité réclamée en réparation du dommage causé par ces travaux. Le rétablissement a été refusé mais un dédommagement correspondant à l'eau utilisée et supprimée a été accordé aux propriétaires lésés.

Appelé à statuer sur le litige en dernier ressort, le Tribunal fédéral a posé en principe ceci :

Les dispositions des articles 706 et 707 du Code civil relatives aux droits du propriétaire foncier dont la source est coupée par des fouilles faites sur le fonds voisin sont applicables même lorsque l'eau de la source n'a été supprimée que partiellement.

a) Une indemnité ne peut être réclamée que si la source coupée ou souillée par les fouilles ou le captage était déjà, « dans une mesure considérable », utilisée ou captée en vue de son utilisation.

Une source n'est tenue pour captée que si, par une installation artificielle, son eau est tirée du sous-sol et rassemblée pour être conduite à un endroit déterminé. Il n'en est pas ainsi lorsque l'eau d'une source de pâturage est simplement amenée par un tronc d'arbre creux dans une mare qui sert d'abreuvoir et où elle s'écoule de nouveau naturellement. C'est le cas pour la source qui jaillit sur le fonds des propriétaires d'alpages lésés par l'effet des fouilles opérées sur le fonds voisin. L'auteur de ces travaux, en revanche, a procédé à un véritable captage de l'eau. Peu importe qu'il l'ait fait en vue de la vendre à la commune qui s'y intéresse. Un captage antérieur ne peut être invoqué.

Quant à l'utilisation, pour juger si c'est dans une « mesure considérable », il faut tenir compte de l'intensité du besoin que la source était appelée à satisfaire, mais il n'y a pas lieu d'envisager des besoins futurs tels qu'une meilleure exploitation du fonds alimentée par cette eau pourrait en créer.

Le débit d'une source n'est pas utilisé dans une mesure « considérable » lorsqu'il ne l'est qu'occasionnellement, par exemple par des promeneurs qui s'y désaltèrent ; il l'est en revanche si l'eau sert, fût-ce dans une mesure réduite, à l'exploitation du fonds, par exemple, comme en l'espèce, à l'abreuvement du bétail sur un pâturage.

Les propriétaires lésés ont donc droit à des dommages-intérêts et, le voisin ayant agi intentionnellement pour tirer partie de l'eau captée, l'indemnité doit correspondre à tout le dommage causé. Le juge l'a évalué à la perte de 15 litres-minute, pour la fourniture desquels une servitude de droit d'eau sera constituée et une installation

établie aux frais du voisin qui a fait les fouilles.

b) Le rétablissement de l'état antérieur n'est exigible que si l'eau coupée était indispensable — et irremplaçable, on l'a dit sous chiffre I ci-dessus — pour le fonds qui en est privé.

Une source n'est pas indispensable à un pâturage lorsque sa perte n'en rend pas l'exploitation impossible ou beaucoup plus difficile, alors même que cette eau présentait un certain avantage pour les usagers.

A défaut de la condition d'être indispensable, le rétablissement ne peut être demandé que s'il est justifié par des « circonstances spéciales » telle que la possibilité de le faire sans frais disproportionnés par rapport à l'importance du dommage particulièrement gênant ou exceptionnellement élevé. Dans le cas jugé, il est possible de remédier au nouvel état de choses sans détruire toute une installation de captage.

E. Th.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Leytron

La première Caisse cinquantenaire du Valais romand

La situation de l'économie paysanne au début de ce siècle était moins brillante encore, et de loin, qu'elle ne l'est aujourd'hui ; l'argent était rare, les intérêts à servir aux banques, lors des emprunts, fort lourds. Aussi, devant cet état de choses désastreux les esprits soucieux de plus de justice sociale se préoccupèrent-ils de donner à une question cruciale une réponse humaine. C'est ainsi que naquirent les Caisses Raiffeisen, qui portent le nom de leur premier initiateur. Leur idée fondamentale peut être exprimée par ces mots : l'argent du village au village et au service de la communauté villageoise.

Le Valais ne faisait nullement exception, bien au contraire, et ses besoins étaient les mêmes que ceux des autres cantons. Aussi ne faut-il pas s'étonner si deux prêtres avisés, séduits par l'idée raiffeiseniste, en furent les promoteurs en Valais. Ce fut le recteur Jérôme Bourban, de vénérée mémoire, qui, avec 21 citoyens de la commune de Leytron, fonda en 1908 la première Caisse du Valais romand (le Haut-Valais avait vu naître la première Caisse à Saint-Nicolas, sur l'initiative du rév. abbé Concina en 1906). Ce furent là semences jetées en bonne terre et bientôt, parce qu'elles correspondaient à un besoin général et urgent, les Caisses essaimèrent à travers tout le canton, y jouant un rôle économique et social de la plus haute importance.

Aussi la Caisse de Leytron fêta dimanche dans la joie le cinquantième anniversaire de sa fondation. A l'occasion de ce jubilé s'étaient joints aux membres de la société locale les nombreux représentants des sociétés sœurs de la région.

M. l'abbé Fardel, rév. curé de la paroisse, célébra la sainte messe qui ouvrit la journée et M. l'abbé Crettol, membre du comité cantonal, y prononça un sermon d'une haute élévation de pensée, magnifiant l'œuvre chrétienne éminemment sociale accomplie par les Caisses Raiffeisen, qui revêtait et revêt encore tous les aspects d'une institution de salubrité publique.

Après la messe, présidée par M. Léon Moulin, instituteur, l'assemblée générale de la Caisse permit de constater son excellente situation financière et sa sage gestion.

Les participants eurent ensuite l'heur d'entendre un concert dont les gratifia la fanfare « Union instrumentale ».

Un banquet excellemment servi dans la grande salle de l'Union et doté d'un major de table agréable et disert en la personne de M. Simon Roh, réunit tout le monde, dans la joie.

M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union suisse, M. René Jacquod, conseiller national et secrétaire du comité cantonal de la Fédération des Caisses, M. Urbain Zufferey, président de la Fédération du Valais romand, M. Joseph Gaudard, président de la commune de Leytron, apportèrent à la société jubilaire leurs félicitations et leurs vœux. M. Luc Produit, président du Tribunal cantonal, honora la manifestation de sa présence. Il appartient à M. André Besse de faire l'historique de la Caisse. Priront également la parole pour congratuler la cinquantenaire au nom des Caisses de la région : MM. Hubert Roduit, député de Saillon, L. Lonfat, député de Charrat, Michel Favre, instituteur à Iséables, René Fellay, conseiller communal de Saxon et Marcel Terretaz, de Fully.

Prononçant un discours plein de sagesse et de saveur, M. Chrétien Roduit, qui est l'un des quatre membres fondateurs encore vivants avec MM. Alexis Cheseaux, Maximim Cheseaux et Maximim Buchard, dit en leur nom leur joie d'avoir vu s'épanouir la société fondée il y a si longtemps. C'est sur un mot tout empreint de bon sens de cet orateur que nous concluons : « Un peu moins de désintéressement, un peu moins de chasse à l'argent rendent l'humanité plus heureuse. »

* * *

Nous avons le plaisir de reproduire intégralement les fortes paroles, dont on parle ci-avant, de ce vieillard au cœur toujours jeune — il en est à son 52^e permis de chasse — M. Chrétien Roduit, vétéran-fondateur. C'est le souvenir vivant de l'époque héroïque. (Réd.)

« Après que M. le rév. curé Bourban, le véritable fondateur de notre Caisse, se fut documenté sur

l'utilité, les buts et les garanties des Caisses de crédit mutuel, il me confia un jour son idée de soumettre son projet au directeur de la Banque cantonale en lui exposant le principe de la garantie solidaire illimitée de tous les membres pour la création d'une pareille œuvre. Il lui fut répondu : « Comment » trouverez-vous des hommes assez téméraires et » assez désintéressés pour mettre tous leurs biens en » garantie d'une telle création ? » Et M. le curé les a trouvés, ces hommes, et bien trouvés. Ils avaient plus de cœur que de ventre, ceux qui n'ont pas craint de se faire banquiers eux-mêmes pour se rendre mutuellement service et pour libérer une partie de leurs semblables des tentacules de la haute finance qui régnait en maître à l'époque sur la pauvre paysannerie.

« Je dois vous avouer que les débuts furent modestes, notre commune étant pauvre en capitaux. Il fallut de la propagande pour diffuser nos idées. Le dévouement et le désintéressement des dirigeants et le principe de la gratuité des fonctions ont eu tôt fait d'inspirer la confiance et de nous attirer les sympathies de la population.

« Ici, je dois rendre hommage et féliciter tous les membres dirigeants des Caisses Raiffeisen. Peu d'institutions en Suisse peuvent se vanter d'avoir à leur tête des hommes travaillant uniquement et gratuitement pour le bien de leurs semblables. On peut dire que ces braves gens ne sont pas des adorateurs du veau d'or en ce siècle de grand matérialisme. Un peu plus de dévouement et un peu moins de chasse à l'argent rendraient certainement l'humanité plus heureuse. Précisons aussi que les Caisses de crédit mutuel ont rendu un fier service en contribuant fortement à faire baisser les taux exorbitants pratiqués en Valais.

« Et maintenant, il ne me reste plus qu'à encourager les sociétaires à travailler toujours plus avec notre Caisse, à nous trouver de nouveaux adhérents et à collaborer constamment à l'augmentation de notre chiffre d'affaires. A l'autorité communale ici présente de faire diligence pour continuer et augmenter encore son soutien à notre Caisse. Ce serait un bon moyen de faire accroître les apports et d'initier notre population toujours plus à l'esprit d'économie.

« Vive l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Que vive et prospère notre Caisse de Leytron ! »

Remaufens (Fribourg)

Cinquantenaire de la Caisse Raiffeisen

Dimanche 30 mars, notre grande salle du Cercle agricole avait revêtu sa parure des grands jours de fête, par les soins de M. Brühlhart, tenancier, dont le dévouement est apprécié de tous.

Il s'agissait de marquer un événement important : le cinquantenaire de la Caisse de crédit mutuel de Remaufens, membre de l'Union suisse des Caisses système Raiffeisen.

Le Comité de direction, sous l'impulsion de M. Auguste Pilloud, notre excellent caissier, avait mis tous ses soins à organiser le mieux possible cette manifestation qui devait faire date dans les annales de notre société.

Tout le programme prévu se déroula dans une très belle ambiance de joie et d'esprit fraternel.

Nous honoraient de leur présence : M. Géo Froidevaux, fondé de pouvoir, représentant du Comité suisse de direction, M. Louis Pasquier, délégué du Comité cantonal, M. Louis Perroud, juge de paix, représentant M. le préfet, une délégation de la Caisse de Saint-Martin et une de Palézieux-Maracon. On remarquait aussi les autorités communales et paroissiales in corpore, des délégués de toutes les sociétés locales, la fanfare « la Mauritia », la Cécilienne, la Caecilia et le groupement des Petites Chanteuses.

S'étaient fait excuser, en envoyant leurs vœux pour l'avenir de notre société, M. le rév. doyen Monnard, président cantonal, et M. le rév. doyen Cochard.

* * *

A 14 heures s'ouvre d'abord l'assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Maurice Vauthey, syndic et vice-président, notre regretté président, M. François Dewarrat, étant récemment décédé.

Sans vouloir m'étendre ici sur cette partie officielle où je n'ai pu assister que partiellement, je tiens à signaler l'élection à l'unanimité de M. Maurice Vauthey à la présidence et de MM. André Dewarrat et Casimir Genoud comme membres du comité, en remplacement de M. François Dewarrat et de M. Louis Genoud, membre fondateur qui se retire pour raison de santé après 50 ans d'activité au sein du comité.

Les comptes 1957 nous révèlent un roulement de 245 088 francs en 320 opérations et le nombre imposant de 248 épargnants. Il y a pour 274 402 francs de prêts hypothécaires et autres, ce qui démontre la réalité de notre devise : l'argent du village au service du village.

* * *

Vers 15 heures, des membres de la Caisse et tous les invités prennent place dans l'accueillante salle du Cercle où les attendent des assiettes fort bien garnies.

Notre nouveau président, M. Maurice Vauthey, adresse quelques paroles de cordiale bienvenue à tous les invités et prie votre serviteur — le distingué et rév. curé Pernet (*réd.*) — de prendre la direction de cette fête de famille, tâche que je ne puis qu'accepter de bon cœur vu la sympathique ambiance de cette imposante assemblée. La fanfare ouvre la série des jolies productions prévues par deux marches bien enlevées, puis ce sont de délicieuses chansons des Petites Chanteuses, et la parole est donnée à M. Auguste Pilloud, dévoué caissier, qui nous donne une chronique très étudiée sur les 50 ans d'activité de notre Caisse, dont j'extraits les savoureux renseignements que voici :

« En 1903 déjà, sous l'impulsion d'un prêtre aux vues larges et généreuses, M. le rév. doyen Albert Gremaud, 39 paroissiens décidaient de fonder une société d'épargne de la paroisse de Remaufens. Faisaient partie du comité : M. le rév. doyen Gremaud, MM. Jean Tâche, de Grangeneuve, Basile Tâche de Jean-Pierre, Alexis Tâche de Jean du Crêt et Louis Genoud de Jean au régent.

» Le 9 août 1908, M. le colonel Repond donne une conférence qui démontre la supériorité du système Raiffeisen et engage la société d'épargne à l'adopter, ce qui est immédiatement accepté par 37 voix. La raison sociale sera : Caisse Raiffeisen des paroisses de Remaufens et d'Attalens. Les statuts ont été adoptés le 16 août 1908, à l'unanimité des 35 membres présents.

» De ces membres fondateurs, trois seulement sont encore parmi nous : M. Basile Colliard, membre du Comité de surveillance dès 1917 et président de ce comité de 1931 à ce jour, M. Louis Genoud feu Jean, membre du comité de la société d'épargne de 1903 à 1908 et membre du Comité Raiffeisen dès 1908, secrétaire du Comité de direction de 1940 à ce jour, M. Alexis Marilley, membre du Comité de direction à partir de 1928 à ce jour.

» Honneur à tous ces membres fondateurs qui méritent les plus chaleureuses félicitations. »

En conclusion de ce rapport, chaleureusement applaudi, le major de table invite toute l'assistance à observer une minute de silence, en l'honneur de M. François Dewarrat, notre regretté président, et de tous les vaillants pionniers dont il a été rappelé la mémoire.

C'est au tour de la Cécilienne d'agrémenter l'assemblée de trois belles productions écoutées avec

grande attention, puis la parole est donnée à M. Froidevaux, délégué de la centrale de Saint-Gall.

Dans un magistral exposé, l'orateur nous démontre d'abord la raison d'être d'une Caisse Raiffeisen dans la commune. Grâce à l'esprit fédéraliste qui règne en Suisse, la commune n'est pas simplement une circonscription administrative, mais une entité jouissant d'une certaine indépendance, avec une sorte de personnalité marquant tous les domaines : politique, social, culturel, artistique et même religieux. Or, il manquerait quelque chose à ce développement si la commune n'avait pas aussi son propre équipement financier par la Caisse Raiffeisen qui est comme la perle des institutions publiques de la communauté.

L'éminent conférencier nous montre ensuite combien notre société de secours mutuel encourage l'effort personnel et stimule la vraie solidarité. L'épargne qu'elle développe n'est-elle pas source de sécurité, de progrès et d'indépendance, en face des difficultés de la vie moderne ? Notre crédit est calculé de telle sorte qu'il n'écrase pas, mais dirige et donne la confiance. Il apprend à chacun à user sagement de l'argent sans jamais en devenir esclave ; il unit les hommes en leur donnant le sens de la vraie démocratie, en formant leur esprit social, civique et patriotique. Les Caisses Raiffeisen ont une large part dans la conservation des meilleures traditions helvétiques.

On compte aujourd'hui en Suisse 1062 Caisses Raiffeisen, avec un chiffre d'affaires de trois milliards et demi. Celle de Remaufens à elle seule en a déjà réalisé pour 13 millions durant son existence.

M. Froidevaux termine en félicitant nos trois membres fondateurs et en leur remettant à chacun un beau plateau d'argent dédié. Il remet aussi à la société un magnifique vitrail dont le motif s'inspire de l'esprit de noble solidarité qui constitue le fondement des sociétés à système Raiffeisen.

Longuement applaudi, ce discours programme constitue le sommet de cette manifestation qui va se poursuivre par de très jolies productions de la Cécilia.

On entendit encore avec plaisir M. Louis Pasquier, délégué cantonal, qui nous rappelle le rôle particulièrement bienfaisant des Caisses Raiffeisen en faveur de la population paysanne fribourgeoise, dont les difficultés sont connues, puis M. Louis Perroud, en termes délicats et pleins de cordialité, nous dit toute sa joie de prendre part à cette fête et exprime son admiration pour toutes les belles productions qui ont été données.

Nous écoutons aussi avec sympathie M. Esseiva, délégué de Saint-Martin qui, s'inspirant de la marmotte en vigie, symbole de la Caisse Raiffeisen veillant sur l'épargne, exprime en termes très jolis ses félicitations à notre caissier, réputé chasseur, qui veille aussi sur les biens du village confié à la Raiffeisen.

Le délégué de Maraçon-Palézieux, M. Dovat, nous apporte le salut et l'amitié des raiffeisenistes vaudois, puis comme bouquet final, nous applaudissons aux paroles de remerciements combien émues de M. Basile Colliard, s'exprimant au nom des trois membres fondateurs encore parmi nous.

Mais le temps passe vite, surtout dans une telle ambiance, aussi, après quelques paroles de remerciements au nom de la paroisse, je me vois contraint de lever cette reconfortante assemblée, non sans donner encore la parole à la fanfare qui met le point final à notre manifestation du cinquantenaire.

A. P.

Brettonnières (Vaud)

La Caisse Raiffeisen de Brettonnières a fêté le cinquantenaire de sa fondation, le mercredi 25 mars.

A 19 h. 30 s'est ouverte la 50^e assemblée générale

ordinaire à la Salle communale, sous la présidence de M. Louis Roy. De son rapport officiel et de l'exposé du caissier M. Ernest Sordet, il ressort que l'institution continue sa marche ascendante et rend de toujours plus précieux services. Pour une population de 198 âmes, entièrement vouée à l'agriculture, le mouvement d'affaires s'est élevé à 586 693 francs en 443 opérations pour un chiffre du bilan de 267 768 fr. 65. Y compris le bénéfice de 942 fr. 80 de l'exercice, le fonds de réserve ou fortune commune se monte à 20 559 francs. Sur proposition du Conseil de surveillance par la voix de son président, M. Eugène Guillaume, l'assemblée adopte les comptes annuels. Elle confirme encore dans leurs fonctions les dirigeants dont le mandat était arrivé à échéance.

La partie jubilaire se déroule dans l'agréable salle décorée de l'auberge communale dont les tables sont fleuries et où les convives seront gratifiés d'un succulent repas.

Après les souhaits de bienvenue du président, M. le pasteur Dubois, de Romainmôtier, bénit la table et apporte le message religieux du chef de la paroisse. La chronique historique du président, M. Louis Roy, fait ensuite passer le film des 50 ans d'existence d'une Caisse de crédit mutuel dans une petite communauté entièrement agricole où a germé l'esprit de solidarité villageoise. Il rend hommage aux initiateurs qui, avec lui, ont compris que le principe coopératif était le seul à donner une base solide à l'entreprise qui leur semblait nécessaire pour la distribution d'un crédit utile et urgent. Et pour cela, ils n'ont pas craint de s'engager mutuellement et solidairement pour le bien commun. Avec lui, il faut citer les noms du député Cavat, de MM. Lucien Roy, Léon Fauvry et Constant Sordet.

Le représentant du siège central, M. Froidevaux, apporte le message contenant les félicitations, les vœux et les encouragements de la direction qu'il traduit en remettant à la Caisse un magnifique vitrail aux armes raiffeisenistes du plus riche effet. C'est l'occasion pour lui de retracer les lignes directrices du programme d'action des Caisses Raiffeisen suisses. Puis c'est au tour de la Fédération vaudoise de complimenter la Caisse jubilaire par la voix de son délégué du Comité cantonal, M. Albert Randin, juge à Valeiryres-sous-Rance.

Fils du principal promoteur de la fondation de la Caisse, M. Louis Cavat, député, rappelle les souvenirs que lui avait laissés son père et exprime toute sa satisfaction à constater les heureux effets d'une telle initiative et les bienfaits que l'œuvre a répandus dans un cadre villageois.

Sous la direction avisée du major de table, M. Eugène Guillaume, la partie familiale réserve encore de belles joutes oratoires entrecoupées des chants du terroir. On entend tour à tour M. le syndic de la commune, les représentants de chacune des sociétés locales, le caissier toujours alerte, le benjamin parmi les membres de la Caisse et finalement le délégué de l'Union centrale. Tous, en des termes de rhétorique différents mais élogieux, chantent les bienfaits de la mutualité villageoise et font des vœux pour que ses effets se traduisent plus encore dans l'avenir comme sources de bénédictions pour toutes les familles prises individuellement et pour la grande famille communale.

Une telle soirée commémorative dans une ambiance toute fraternelle ne peut que porter de bons fruits. La Caisse de Brettonnières peut s'en aller vaillamment vers son centenaire.

Orzens (Vaud)

Jeudi 13 mars dernier, la Caisse de crédit mutuel d'Orzens fêtait le 25^e anniversaire de sa fondation. A 18 heures, les membres du Comité de direction et du Conseil de surveillance se trouvaient réunis au

Café des Trois Chasseurs pour recevoir les délégués et invités. Un excellent et copieux repas leur fut servi par M. Burdet, tenancier. A 20 heures, chacun se rendit au battoir où avait lieu l'assemblée générale : 140 sociétaires accompagnés de leurs épouses, choristes et musiciens y avaient pris place.

M. Billaud, président du Comité de direction, monte à la tribune et ouvre la séance. Il demande à M. Oger, pasteur de la paroisse, de bénir cette assemblée. M. le président adresse à tous des souhaits de cordiale bienvenue et salue la présence de M. Séchaud, délégué de la Fédération suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, de M. Randin, délégué de la Fédération vaudoise, de M. Chevalley, député du cercle, de MM. les syndics des trois villages faisant partie de la Caisse (Orzens, Oppens, Ursins), ainsi que de MM. Cornu et Billaud, délégués d'une Caisse sœur, celle de Donneloye. M. le préfet Magnenat et M. Collet, député, se font excuser, retenus ailleurs. M. Bolomey, ancien instituteur, qui assurait les fonctions de caissier lors de la fondation de la Caisse se fait excuser par télégramme et forme des vœux pour une pleine réussite de ce jubilé. L'ordre du jour est rapidement liquidé ; nous ne relevons qu'un point, c'est le départ de M. Constant Dutoit, d'Oppens, président du Conseil de surveillance, qui quitte le rayon de la Caisse. Cette démission est acceptée avec remerciements pour les services rendus. Pour le remplacer, le Comité de direction propose M. Camille Chevalley, d'Oppens, qui est élu à l'unanimité. M. Henri Tacheron, d'Ursins, actuellement vice-président, prendra la présidence du Conseil de surveillance. Les comptes et les rapports des deux comités sont adoptés sans oppositions.

La partie administrative terminée, on passe immédiatement à la partie officielle. M. Edmond Burla, syndic d'Orzens, est acclamé comme major de table. Nous avons le plaisir d'entendre la fanfare d'Orzens-Bercher exécuter deux morceaux fort applaudis. Pendant ce temps, chaque membre reçoit une brochure commémorative éditée à cet effet et contenant l'historique de la Caisse durant ses 25 ans. M. Billaud rappelle que les Caisses de crédit mutuel système Raiffeisen sont toutes basées sur un principe chrétien, entre autres rendre service à la collectivité en général, plus particulièrement à l'agriculture pour ce qui est de notre groupement, ce qui vaut mieux que de prendre les terres des paysans comme cela se passe en d'autres pays. Il remercie les membres du comité pour leur travail consciencieux et désintéressé.

M. Oger, pasteur, rappelle que tout homme peut être chrétien et avoir tout de même le pied sur la terre. Il invite chacun d'être reconnaissant d'avoir échappé à cette dernière guerre et que notre Caisse ait pu continuer son travail dans le calme durant un quart de siècle grâce à Jésus-Christ.

M. Agénor Burla, caissier, fait un historique très complet de la Caisse ; il se plaît à relever les noms des membres fondateurs dont plusieurs ne sont déjà plus de ce monde. Pour montrer le bel essor pris par notre Caisse, M. Burla nous donne quelques chiffres. Le 31 décembre 1933, soit après huit mois d'activité, le chiffre d'affaires est de 330 648 fr. 50, avec un bénéfice de 7 francs ; l'effectif est de 52 sociétaires. Après 25 ans de féconde activité, la situation se présente comme suit au 31 décembre 1957. La réserve se monte à 38 077 fr. 25, avec un bénéfice de 4798 fr. 25. Il y a eu un roulement de un million 802 634 fr. 32 en 751 opérations ; voilà qui en dit beaucoup. M. Séchaud apporte le salut de la Fédération suisse à Saint-Gall. Il félicite la Raiffeisen d'Orzens pour son bel essor et sa gérance prudente et sage. Il faut développer le crédit rural ; mettre au service de la campagne l'argent qui sort de celle-ci et surtout sans grands frais.

Quoi de plus beau que la fortune du fort mise

au service du faible. La semence jetée dans un sillon généreux il y a 25 ans a porté ses fruits. Pour les mille Caisses en fonction actuellement en Suisse, le chiffre d'affaires dépasse trois milliards. On vivait au-dessus de nos besoins réels, un taux plus élevé a stimulé l'épargne heureusement, permettant d'autre part aussi de ramener en Suisse une partie de l'argent qui s'en allait à l'étranger. M. Séchaud termine en félicitant MM. Billaud et Meyste pour leurs 25 ans d'activité au sein du comité. Il remet à la Caisse un magnifique diplôme. L'assemblée se lève et entonne le *Cantique suisse* avec accompagnement de la fanfare.

M. Randin apporte également le salut de la Fédération vaudoise. Il démontre les possibilités qu'il y a de grandir encore notre groupement et est certain que si notre Caisse continue à travailler avec les mêmes principes nous pouvons regarder l'avenir avec confiance. M. le président clôt pour quelques instants la partie officielle pour permettre à M. Burdet, cafetier, de servir une succulente collation à laquelle chacun fit honneur.

M. Chevalley, député, félicite le comité d'avoir associé les dames à cet anniversaire, ne sont-elles pas, elles aussi, une colonne du foyer. Le premier sourire n'est-il pas celui de la maman ; une pensée de reconnaissance va maintenant à ceux qui sont dans la tombe ; mais la tombe n'ouvre-t-elle pas un berceau et berceau évoque la jeunesse qui sera là pour continuer et mener à bien ce que nous avons commencé.

M. Bovay, syndic d'Ursins, remercie d'avoir associé les autorités communales à ce jubilé. Il démontre combien il est heureux que la Caisse d'Orzens ait réussi à grouper la population de trois villages si souvent divisée et forme des vœux chaleureux pour la prospérité de la Caisse. M. Cornu apporte les salutations et félicitations de la Caisse sœur de Donneloye. Avec l'Exposition nationale et l'auto-route qui occasionneront des dépenses pour environ 200 millions, n'y a-t-il pas de l'avenir. M. le président prend à nouveau place à la tribune pour remercier chaleureusement chacun et en particulier M. Burdet, pour son excellent repas. Il souhaite à tous un bon retour dans leurs foyers et recommande la prudence à ceux qui tiendront le volant. Pour clôturer cette partie officielle, M. Billaud laisse comme mot d'ordre : « N'oubliez pas la Caisse et prenez le chemin de l'église ». La fanfare entonne la *Prière patriotique*, bientôt suivie de toute l'assemblée debout. Notons enfin la précieuse collaboration du Chœur d'hommes Orzens-Oppens, qui sous la bague énergétique de son directeur, M. Addor, instituteur à Pailly, nous a charmés tout au long de la soirée par l'exécution de nombreux chœurs variés et choisis. Un chaud merci à cette vivante chorale ainsi qu'à la fanfare pour ses nombreux morceaux de choix fort applaudis. Notre gratitude va à tous les chanteurs amateurs qui ont également contribué à la réussite de cette manifestation ; nous sommes persuadés que ce bel anniversaire, réussi en tous points, restera longtemps gravé dans la mémoire de ceux qui y ont assisté.

H. Tacheron.

Assemblées ordinaires

Corsier (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel des communes de Corsier, Corseaux et Jongny est un organisme vivant : les quelque 140 sociétaires présents à l'assemblée annuelle du vendredi 21 mars à la Grande Salle de Corsier l'ont bien prouvé.

Cette institution dont l'activité et les services sont bien implantés dans les mœurs de nos villages offrait à ses membres fidèles les fruits d'une année de

labeur, de comptes et d'opérations bancaires.

M. Alfred Delafontaine, président, a mené les débats avec célérité et les objets à l'ordre du jour sont enlevés à vive allure, minutieusement préparés qu'ils ont été par les organes dirigeants.

Le procès-verbal de la séance de l'année dernière, présenté par M. Marcel Brunet, ne connaît pas d'observations, ce qui permet à M. Delafontaine de donner sans tarder lecture du rapport du Comité de direction, non sans s'être réjoui de la belle participation et avoir souhaité la bienvenue à chacun.

Un rapide tour d'horizon qui met en évidence l'influence des événements internationaux sur notre économie est prétexte à M. Delafontaine pour établir un parallèle avec les mouvements de la Caisse régionale.

La Caisse compte, au 31 décembre 1957, 212 membres, soit 4 de moins que l'an dernier : 2 sont partis, 3 décédés, tandis qu'une nouvelle admission a été enregistrée.

Laisant au caissier le soin de commenter les divers postes des comptes, le président mentionne toutefois avec satisfaction les succès obtenus dans les opérations bancaires du dernier exercice.

Le Comité de direction a tenu 8 séances, dont 6 avec le Comité de surveillance. Ces deux organes ont eu à prendre des discussions importantes à l'occasion de nombreuses demandes de crédit qui, malgré la raréfaction de l'argent, ont, à deux exceptions près, toutes trouvé leur solution.

La hausse du taux tant créancier que débiteur est une suite normale à la situation générale ; ainsi le taux relatif aux premières hypothèques a été fixé à 3 3/4 % et passe de 4 1/4 à 4 1/2 % pour les deuxièmes. L'intérêt bonifié sur les carnets d'épargne est élevé de 1/4 % alors que pour les obligations le 3 3/4 % est prévu.

En conclusion, le président ne peut que se déclarer satisfait tant de l'esprit qui règne au sein des comités que des résultats obtenus.

Chacun des membres présents ayant reçu le résumé des comptes, M. Alfred Taverney, caissier, substitue à la lecture aride des chiffres des considérations d'ordre plus élevé.

Si le mouvement général a diminué, les raisons sont vite trouvées : resserrement des capitaux et récoltes déficitaires de ces années dernières.

Quelque 2400 opérations effectuées en 1957 accusent un montant général de 4 700 820 fr. 72. Le bilan se balance par 2 270 033 francs, laissant un bénéfice fort satisfaisant eu égard aux circonstances actuelles.

M. A. Taverney exprime sa reconnaissance aux membres des comités, particulièrement au président, à la clientèle dont l'amabilité facilite le travail, à M. Edouard Brunet, ancien caissier, dont le dévouement et la riche expérience sont précieux non seulement à lui-même, mais à la société tout entière.

Président du Comité de surveillance, M. Louis Volet peut sans peine prouver tout le bénéfice qui résulte de l'heureuse collaboration des deux comités et du caissier.

Tous les cas étant largement discutés, c'est en pleine connaissance de cause que les vérificateurs sont en mesure d'affirmer que les comptes sont tenus avec une parfaite conscience et que toutes les garanties sont prises dans la gérance des biens et les opérations effectuées. Le rapport de la révision faite, comme d'habitude à l'improviste par l'Union suisse, confirme d'autre part que la Caisse locale est bien gérée et justifie la confiance des déposants et des membres.

Après ce rapport précis, l'assemblée, sur proposition de M. Volet, confirme cette confiance et, à l'unanimité, approuve les comptes et en donne décharge aux responsables, tout en exprimant de vifs remerciements au Comité de direction et spécialement au caissier pour le fructueux travail accompli.

Pas de nominations statutaires, pas de propositions individuelles, la partie officielle est ainsi terminée.

En guise de conclusion à cette séance, M. Vienet, inspecteur de la Régie fédérale des alcools présente un exposé sur la situation de notre pays, face à la production et la consommation des alcools forts et sur les effets de la loi en vigueur depuis 1932. L'orateur s'est attaché à démontrer les bienfaits résultats obtenus grâce à cette loi, tant sur la diminution de la consommation que sur l'heureuse répartition des bénéfices réalisés. Et si M. Vienet n'a peut-être pas convaincu tous ses auditeurs, du moins a-t-il eu le mérite de les intéresser vivement par des exemples et des chiffres éloquentes. Deux films réalisés par la Régie sur la culture et l'utilisation de la pomme de terre et une bande due au Service vétérinaire fédéral sur la vie des abeilles complétaient instructivement l'exposé de M. Vienet et mirent un point final à cette assemblée, une fois de plus pleinement réussie.

Bt.

Mézières (Vaud)

Suivant une tradition bien établie qui veut que l'assemblée générale se déroule le deuxième lundi de mars, c'est donc le 10 de ce mois que 185 membres étaient présents, lors de ses dernières assises, sur les 246 que compte la Caisse.

En ouvrant la séance, M. le président A. Duperrex, buraliste postal, souhaite la bienvenue à tous et rappelle la mémoire de huit membres décédés au cours de l'exercice écoulé, dont deux accidentellement : Robert Porchet, préfet, et Paul Estoppey employé T.L.

Après le substantiel procès-verbal de M. F. Gloor, secrétaire, on entendit les rapports des comités de direction et de surveillance, présentés par MM. Duperrex et J. Rod. Le dévoué caissier, M. A. Cavin, commenta les différents postes des comptes qui bouclent par un boni de 11 153 fr. 85. Le mouvement général de caisse a été de 4 833 436 fr. 72 en 1966 opérations. La réserve à la fin de l'année écoulée est de 149 250 fr. 41. Ces quelques chiffres montrent la marche toujours ascendante de la Caisse et le rôle de premier plan qu'elle joue dans la région.

Le secrétaire du Comité de direction et le caissier, sur la brèche depuis 25 et 26 ans, règnent, en témoignage de gratitude pour les services rendus, chacun un magnifique tableau, dû au talent du peintre David Burnand.

Trois membres du Comité de direction arrivés au terme de leur mandat, furent confirmés à nouveau, ce sont : MM. A. Duperrex, président, F. Cavin et H. Baltisberger.

Le caissier procède au paiement de l'intérêt de la part sociale. La soirée fut agrémentée des productions de la non moins traditionnelle petite fanfare, que nous remercions vivement pour sa collaboration. Une brève partie familière termina cette importante soirée.

R. G.

Donneloye (Vaud)

Samedi 22 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Donneloye étaient réunis dans la grande salle, à Donneloye, pour leur assemblée générale ordinaire.

Le président, M. Louis Ferrot, ouvre la séance en souhaitant à tous une très cordiale bienvenue. Il salue la présence de quatre nouveaux membres portant l'effectif de notre association à 142 sociétaires.

Les rapports très fouillés des deux conseils renseignent chaque membre sur les comptes, la marche générale de la Caisse et les faits les plus marquants ayant caractérisé la vie de notre institution en 1957.

La présentation des comptes du 43^e exercice permet au caissier, M. Francis Billaud, de dresser un tableau précis des divers mouvements passifs et actifs de l'état de la Caisse au 31 décembre écoulé.

Au compte de caisse, l'addition des deux totaux donne le chiffre d'affaires (ou roulement) qui atteint un peu plus de 5 millions. Au bilan, qui se chiffre par 2 405 000 francs, il ressort comparativement à l'exercice précédent, un accroissement de 160 000 fr. Les 714 carnets d'épargne en circulation représentent un montant de 1 600 000 francs. Le résultat de l'exercice accuse un bénéfice net de 5 161 fr. 55 qui, ajouté au fonds de réserve, donne un capital de 143 563 fr. 46.

Nominations statutaires : pour raison d'âge, M. Louis Ferrot, président, décline devant l'assemblée une nouvelle réélection au Comité de direction. M. Aimé Jaquiéry, secrétaire de ce comité, est appelé à le remplacer. M. Denys Golay, secrétaire du Conseil de surveillance, remplace M. Jaquiéry, secrétaire de direction. M. Ernest Bezeçon remplace M. Golay au Conseil de surveillance.

Le nouveau président et le caissier s'unissent pour remercier M. Ferrot et lui exprimer leurs sentiments de reconnaissance et de gratitude pour le fructueux travail bénévolement fourni au cours de ses 35 ans d'activité au sein des deux conseils (15 ans au Conseil de surveillance et 19 au Comité de direction). Ils saluent en lui le raffaïeniste convaincu, le collègue serviable et consciencieux qui s'est dépensé sans compter pour la bonne marche des affaires, le développement constant d'une institution qu'il a servie avec beaucoup de joie, de fidélité et de dévouement.

Visiblement ému, M. Ferrot remercie pour les belles paroles qui lui sont adressées et, terminant, fait bien des vœux pour l'avenir et la prospérité de la Caisse.

A. J.

Le Mont-sur-Lausanne (Vaud)

Samedi soir 12 avril, nous avons eu notre assemblée annuelle à l'Auberge communale.

Le président, M. Emile Burckhalter, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux sociétaires. Il salue tout particulièrement les nouveaux membres en espérant qu'ils auront une activité féconde au sein de notre Caisse villageoise.

Le procès-verbal, rédigé par M. Henri Rouge, est accepté sans modification, avec félicitations à son auteur.

Le caissier, M. Edouard Vullymoz, présente les comptes et, dans son exposé, en fait ressortir les principaux chiffres, tout en recommandant notre institution à toute la population. L'année écoulée a été satisfaisante, le bénéfice de 1 564 fr. 65 en est la preuve. 37 sociétaires, 97 livrets d'épargne.

Le rapport du président du Conseil de surveillance, M. Marcel Rauschert, fait ressortir la bonne marche de notre Caisse. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée confirme dans leurs fonctions : Edmond Guex, Henri Rouge et Georges Auberson. Malheureusement, M. Marcel Rauschert, notre si compétent président du Conseil de surveillance, démissionne ; il est chaleureusement remercié. Pour le remplacer, il est fait appel à M. André Duperret, menuisier. Le Conseil de surveillance est ainsi organisé : M. Georges Auberson, président ; M. André Duperret, vice-président ; M. Joseph Ziegenhagen, secrétaire. Il n'y a pas de changement au Comité de direction.

Alors que l'on fraternise autour du verre de l'amitié, le caissier remet à chacun l'intérêt de sa part sociale.

E. B.

Ormonts-Dessous (Vaud)

34^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel du Sépey. — Répondant à l'avis de convocation, 72 membres de cette importante association se sont réunis samedi 15 mars écoulé, dans la salle du Conseil communal au Sépey. M. René Vurlod, président, ouvre la séance par des souhaits de bienvenue et les salutations d'usage, puis il invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de quatre sociétaires décédés en 1957 : Mme Louise Borloz-Dupertuis et M. Robert Massard, à Cergnat, MM. Rodolphe Schaefer et Marcel Bertholet, à La Forclaz.

Après un bref examen de la situation politique et économique en général, M. René Vurlod, président, considère l'activité de la Caisse durant l'année 1957, en dégage les résultats acquis et les succès remportés. Il déclare : « Nous nous efforcerons de maintenir intact le bon renom de notre institution tout en sauvegardant les intérêts de la collectivité comme ceux de notre prochain en particulier. »

M. Paul Morier, caissier, présente les comptes annuels et en tire la signification. Le roulement global de 3 818 019 fr. 80 est en augmentation de 750 000 fr. par rapport à l'année précédente. Les obligations constituent un capital de 419 000 francs (diminution de 44 000 francs). L'ajustement tardif des taux créanciers n'est certes pas étranger à cette régression qui est largement compensée par les dépôts d'épargne, de 70 000 francs supérieures aux retraits. Le poste épargne reste sans conteste le plus animé et s'inscrit au bilan par 1 500 541 fr. 45, répartis sur 566 carnets. D'autre part, les prêts hypothécaires totalisent 1 513 610 fr. faisant l'objet de 147 comptes (1 378 560 francs en 1956). Le trafic en compte de caisse, l'utilisation rationnelle des disponibilités ont eu d'heureuses répercussions sur le résultat financier de l'exercice qui s'est avéré magnifique. Le bénéfice net, soit 12 632 francs, a été versé intégralement aux réserves qui se montent à 169 572 francs.

Après quelques remarques relatives au marché actuel des capitaux, M. Morier remercie les membres des comités responsables de l'association et conclut par ces mots : « Confiants en l'avenir de notre noble cause, nous mettrons tout en œuvre pour assurer la prospérité constante de notre institution, animés du seul désir de servir la collectivité en notre commune d'Ormont-Dessous. »

En qualité d'organe de contrôle, le Conseil de surveillance a suivi avec attention la marche de l'association durant l'année écoulée. Par la voix de son président, M. Marcel Oguey-Cuéné, municipal, il propose à l'assemblée d'approuver les comptes de 1957 et d'en donner décharge à l'administration pour sa gestion. Ces comptes sont ensuite adoptés et des remerciements adressés au Comité de direction pour son dévouement et au caissier, pour le consciencieux et fructueux travail fourni.

Elections statutaires : sont réélus pour une période de quatre ans : MM. Jules Marlétaz, Marcel Oguey-Cuéné, au Conseil de surveillance ; MM. René Vurlod, Gustave Borlat, Ami Dupertuis au Comité de direction.

En regard des magnifiques résultats obtenus au cours de ce dernier exercice, M. Ad. Monod, président du Conseil communal, interprétant les sentiments de l'assemblée unanime, remercie les membres des comités responsables pour la façon distinguée dont ils gèrent les biens de l'association.

P. V.

Ecuwillens-Posieux (Fribourg)

Dans l'accueillante auberge de Posieux, les raffaïenistes se sont réunis dernièrement au nombre d'environ quatre-vingts pour approuver les comptes du 31^e exercice. Par l'exposé très fouillé du cais-

sier, M. B. Zamofing, et les rapports précis des deux comités, ils ont pu se rendre compte de l'excellente marche de cette institution qui compte maintenant plus de 120 membres et qui révèle un mouvement annuel avoisinant le million. En outre, le fonds de réserve, miroir d'une bonne administration, atteint actuellement la coquette somme de 41 300 francs.

Les élections statutaires amenèrent, entre autres, la confirmation du nouveau président, M. Robert Biolley, ancien secrétaire de la Caisse, ce à la suite de la démission de M. Ernest Galey, président depuis la fondation, soit depuis 1927, et à qui un vibrant hommage de reconnaissance fut rendu. Notons que le nouveau secrétaire du Comité de direction est M. Gilbert Galley, secrétaire paroissial. Au cours de l'assemblée, on eut le vif plaisir d'entendre M. le curé Defferrard, membre du Conseil de surveillance, nous rappeler opportunément la nécessité d'une saine morale dans les affaires et l'urgent besoin de raviver l'esprit d'épargne parmi nous.

Pour dissiper l'aridité des chiffres, des voix enfantines se font soudain entendre sur la scène dans de délicieuses chansons et d'excellentes productions où la tirelire de la Caisse et le *Messager Raiffeisen* sont à l'honneur. L'inspirateur de ce charmant intermède est naturellement M. Zamofing, instituteur, qui se révèle aussi expert en art musical qu'en matière financière... Inutile de dire que le verre de l'amitié aidant, c'est dans une excellente ambiance que se termina cette agréable et vivante assemblée annuelle de notre caisse de crédit mutuel.

em.

Boudevilliers (Neuchâtel)

Le samedi 29 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel de Boudevilliers, se recrutant dans les deux communes de Boudevilliers et de Valangin, étaient réunis au collège pour leur assemblée générale annuelle et pour marquer modestement sa vingtième année d'activité.

Le président, M. Jâmes Jacot, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à tous et plus spécialement à M. Pierre Urfer, vétérinaire, président des Caisses Raiffeisen neuchâtelaises et membre du Conseil d'administration de l'Union suisse, à Saint-Gall. Il rappelle le décès survenu dernièrement de M. Tel Perrin, fidèle membre de notre Caisse et invite l'assemblée à se lever pour honorer sa mémoire. Il salue encore quatre nouveaux membres venus en 1957 renforcer nos rangs et porter ainsi l'effectif à 82 unités.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale lu par M. Hubert Pétremand, secrétaire, est adopté sans observations.

Le rapport présidentiel, haut de valeur comme à l'accoutumée, donne un aperçu de la situation générale de notre économie nationale et plus particulièrement de la vie de notre coopérative rurale pendant l'an 1957. Il poursuit son rapport en donnant toutes les explications relatives à l'évolution des taux en général, auxquels notre institution a du, bon gré mal gré, se soumettre. Puis, à l'occasion du vingtième anniversaire, M. Jacot retrace la vie raiffeiseniste dans nos villages depuis 1937 à nos jours ; ce fut pour lui le moment de manifester le contentement des organes dirigeants eu égard aux résultats obtenus et à la place que notre Caisse Raiffeisen occupe dans l'économie de son rayon d'activité.

La présentation des comptes de l'exercice écoulé permet au caissier, M. Hermann Guyot, de faire revivre par les chiffres l'année 1957. Les 1519 opérations ont formé un mouvement de fonds de plus de 2 100 000 francs et une somme de bilan de 1 277 208 fr. 25, laissant ainsi un bénéfice net très appréciable de 4 700 fr. 75 portant les réserves seules à plus de 36 600 francs. A la manière d'un

caissier, M. Hermann Guyot retrace, par les chiffres toujours, le chemin parcouru en ces vingt dernières années de raiffeisenisme chez nous. Comparons le premier et le vingtième exercice :

1938 : 25 membres, réserve 46 francs, bilan 53 400 francs.

1958 : 82 membres, réserves 33 600 francs, bilan 1 277 000 francs.

Ces chiffres reflétant fidèlement l'activité de notre petite banque villageoise, montrent bien l'importance qu'elle prend et la confiance qui lui est témoignée par la population.

En l'absence de M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, M. Jean-Louis Maridor, vice-président, donne lecture du rapport de cette autorité et propose à l'assemblée d'adopter les comptes avec octroi d'un intérêt de 3 % net aux parts sociales et d'adresser des remerciements aux responsables. Ce qui est fait à l'unanimité. M. Maridor, au nom de l'assemblée, remercie encore tout particulièrement trois membres des organes dirigeants, à la brèche depuis la fondation de notre Caisse, soit : MM. Jâmes Jacot, président du Comité de direction, Jules Vuilleme, membre de ce comité, et Hermann Guyot, caissier.

Puis M. Pierre Urfer prononça à l'adresse de notre société des paroles de félicitations pour l'activité déployée par notre coopérative ; il formula des vœux de pleine réussite pour qu'elle puisse poursuivre le but qui lui a été assigné : être à la portée de tout le monde et rendre service à ceux qui en ont besoin. Il dit sa pleine satisfaction à constater que l'effectif de nos membres se recrute dans toutes les classes de la population, sans aucune distinction de confession ou de profession. C'est là, dit-il, la pratique d'une belle et saine solidarité, telle que la prévoyait F.-G. Raiffeisen et l'abbé Traber.

Après le paiement de l'intérêt aux parts sociales que chacun vient toucher sur le bureau de l'assemblée, en signant la quittance d'usage, la partie officielle est terminée et le président donne rendez-vous à chacun à l'hôtel où une modeste collation marquera l'anniversaire de notre Caisse Raiffeisen. En buvant le verre de l'amitié, d'aimables propos furent échangés, empreints de gaieté et de franche camaraderie. Chacun emportera des enseignements précieux et un durable souvenir de cette belle soirée.

H. G.

La Sagne (Neuchâtel)

Vendredi 21 février a eu lieu l'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen de notre village, qui groupe actuellement plus de 90 membres.

L'ordre du jour fut vite liquidé. Le président du Comité de direction, M. Louis Matile, donna des détails très intéressants sur l'évolution de la société.

M. Samuel Vuille, caissier, commenta les comptes de l'exercice. Le bénéfice de l'exercice est de 3 222 fr. 55, et le fonds de réserve atteint la somme de 44 501 fr. 30. Le total du bilan est de 989 958 fr. 50 ct. et le mouvement général a été de 965 287 fr. 57 ct., représentant 1096 opérations. M. Adrien Perret, président du Comité de surveillance, fit voter à l'assemblée l'adoption des comptes. Un intérêt de 5 % est accordé aux parts sociales.

M. Urfer, président cantonal, souligna la bonne marche de la Caisse locale.

Au chapitre des divers, on entendit des demandes de renseignements très intéressantes, notamment concernant le rapport des capitaux confiés au siège central à Saint-Gall, sur ses statuts, etc.

M. Matile invita l'assemblée à se retrouver à l'Hôtel von Bergen où une modeste collation fut offerte à tous les membres pour commémorer le 20^e anniversaire de la Caisse Raiffeisen.

Le Cerneux-Péquignot (Neuchâtel)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu jeudi 13 février l'assemblée générale de son 16^e exercice.

L'assemblée est présidée par M. le curé L. Veillard. MM. Xavier Balanche et Charles Faivre sont désignés comme scrutateurs. La lecture du procès-verbal est suivie du rapport du président du Comité de direction, M. Aimable Vermot, qui souligna entre autres les changements intervenus au cours de 1957 des taux créanciers qui furent adaptés au nouveau marché de l'argent ; il remercie tous ceux qui ont coopéré à la bonne marche de notre petite banque et se plaît à constater qu'une fois de plus nous avons lieu d'être satisfaits du résultat obtenu. L'exposé du caissier confirme avec des chiffres les paroles du président du Comité de direction ; le roulement dépasse pour la première fois le million et atteint 1 154 629 fr. 53. Le nombre des carnets d'épargne s'est accru de 27 unités portant le total à 305. L'apport constant de nouveaux dépôts permet de faire face très largement aux demandes de prêts, qui totalisent plus de 300 000 francs. Le bénéfice de l'exercice, 1301 fr. 80, a été quelque peu inférieur aux années précédentes et a été versé au fonds de réserve. M. Veillard, qui assume la présidence du Conseil de surveillance, donne ensuite dans son rapport les chiffres du bilan aussi en augmentation et qui sont de 628 127 fr. 85. L'assemblée procède ensuite à l'approbation des comptes et du bilan.

Avant que la séance ne se termine, avec le paiement de l'intérêt de la part sociale, les membres sont informés du taux très avantageux fait à l'épargne ; le déposant sera heureux de bénéficier d'un intérêt un peu plus substantiel. La prospérité de notre belle institution est constante. L'avenir peut et doit être envisagé avec confiance.

Val-d'Illiez (Valais)

La Caisse de crédit mutuel de Val-d'Illiez se développe constamment. L'effectif des membres s'accroît chaque année. La somme du bilan a augmenté de 70 000 francs depuis l'année dernière. Le bénéfice réalisé au cours de l'exercice écoulé se monte à 5 021 fr. 80 et les réserves atteignent 113 269 fr. 35.

Les services immenses rendus par la Caisse Raiffeisen, depuis plus de vingt ans, aux agriculteurs principalement, font que toute la population du village témoigne maintenant son entière confiance à cette institution et à ses comités.

L'assemblée générale, qui s'est tenue le dimanche 16 mars 1958, a réuni la presque totalité des sociétaires venus pour écouter la lecture des comptes, les rapports des comités et du caissier, et marquer leur approbation pour la bonne gestion de leur banque coopérative.

Qu'il soit cependant permis au chroniqueur de poser une question et d'émettre un regret : pourquoi ne profite-t-on plus de ces belles assemblées qui groupent un nombre si important de personnes de la localité pour y faire donner une conférence sur un problème social ou économique de l'heure ? Les sujets ne manquent pas et il y aurait encore tant à apprendre et à connaître pour le progrès des exploitations agricoles et pour le bien-être de nos familles rurales.

Espérons que l'on renouera avec une habitude qui avait montré les preuves de son utilité. B.

Saint-Brais (Jura)

Dimanche 16 mars, les membres de la Caisse de crédit mutuel se sont réunis en assemblée générale pour approuver les comptes du 28^e exercice.

M. Léon Noirjean, président, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à tous les sociétaires présents. Evoquant en quelques mots la situa-

tion politique et économique, il relève spécialement le rôle joué par les Caisses Raiffeisen. Il constate avec plaisir la marche toujours ascendante et les progrès obtenus par notre Caisse locale.

M. Joseph Mahon, caissier, donne les explications nécessaires à la compréhension des comptes. Il relève spécialement une augmentation de 20 000 francs sur les prêts hypothécaires et de 10 000 francs à l'épargne. Il se félicite du beau bénéfice de 3 056 fr. lequel, versé intégralement aux réserves, porte le capital social à 36 065 fr. 95.

M. le curé Walzer, président du Conseil de surveillance, fait ressortir la bonne gestion de notre institution et le travail sérieux et désintéressé accompli par les organes dirigeants ; aussi propose-t-il à l'assemblée d'accepter les comptes et en terminant il formule les meilleures vœux pour l'avenir.

M. Noirjean salue et présente M. le professeur Cerf, ingénieur agronome à Courtemelon, qui a bien voulu sacrifier son dimanche pour nous entretenir d'un sujet touchant de près l'agriculture.

Dans un exposé clair et précis, M. Cerf nous fait toucher du doigt le malaise paysan. Il nous en montre les causes : la dette de l'agriculture suisse, 7,5 milliards nécessitant 300 millions d'intérêts ; et

l'augmentation de 1/4 % sur les prêts hypothécaires représente pour l'agriculture une dépense supplémentaire de 19 millions, alors que le revenu de l'agriculture ne représente que le 8 % du revenu national. La population agricole ne représente plus que le 10-12 % et 33 000 exploitations ont été supprimées en dix ans.

Comme remède, il espère que le Droit foncier sera bientôt en vigueur, c'est-à-dire la terre à celui qui la travaille. Il faut diminuer les frais de production par des regroupements parcellaires et enfin se préparer à entrer dans le Marché commun européen.

M. le curé se fait l'interprète de tous pour remercier sincèrement M. Cerf, pour ses bonnes paroles et son dévouement à la cause paysanne. P. Q.-W.

Les Genevez (Jura)

Dimanche 16 février, la Caisse de crédit mutuel tenait son assemblée générale annuelle. Malgré le temps maussade, une cinquantaine de membres étaient présents. Avec une attention soutenue, les sociétaires écoutèrent les rapports successifs du président, M. A. Rebetez, et du caissier, rapports qui soulignent la progression constante et réjouissante de notre petite banque villageoise.

L'effectif s'élève à 81 adhérents ; le bilan passe à plus d'un million de francs ; le bénéfice de 1957 atteint 5 100 francs, le mouvement général se monte à 1 450 000 francs.

Sur proposition de M. le curé, président du Conseil de surveillance, les comptes furent approuvés à l'unanimité et décharge fut donnée aux responsables.

Aux élections statutaires, MM. A. Rebetez et R. Voiron, respectivement président et vice-président, furent confirmés dans leur fonction pour une nouvelle période.

M. le curé, pour raison de santé, déclina formellement sa réélection à la présidence du Conseil de surveillance. Cette détermination, vivement regrettée par tous, fut l'occasion pour M. le président Rebetez d'exprimer au vénéré démissionnaire les plus chaleureux remerciements pour sa féconde activité au sein des organes dirigeants durant dix-sept années consécutives. Le président forma le vœu que M. le curé reste notre conseiller et notre appui ; ses avis et ses directives seront les bienvenus.

Devant cette situation inattendue, l'assemblée appelle à la présidence vacante M. Antoine Rebetez, maire, déjà membre du dit Conseil ; un troisième membre est choisi en la personne de M. Robert Voiron, horloger.

Suivit le paiement de l'intérêt des parts sociales. C'est dans l'attente d'une année jubilaire fructueuse que les sociétaires se quittent joyeusement.

C.-L. A.

Glovelier (Jura)

Samedi soir 15 février, les sociétaires de notre petite banque locale étaient réunis à l'Auberge de la Crosse de Bâle pour passer les comptes du trente et unième exercice.

En présence d'une septantaine de membres, le président du Conseil de direction, M. Louis Bailat, ouvre la séance. On rappelle la mémoire de M. Alcide Monin, qui a fait partie des comités pendant 20 années.

Du rapport du président, il ressort que la situation de la Caisse est excellente et en voie de progrès constant. L'année 1957 nous a encore permis d'augmenter les différents postes du bilan. C'est dire toute l'estime que notre population témoigne à notre institution.

Le procès-verbal, rédigé avec compétence par M. Joseph Jolidon, est approuvé sans observations.

Des comptes analysés par le caissier, M. Joseph Jeanguenat, il ressort que le bilan accuse une somme de 895 812 francs, en augmentation de 90 000 fr. sur l'année dernière et que le bénéfice réalisé est de 4 181 francs.

Les taux créanciers et débiteurs sont adaptés aux conditions du marché des capitaux.

M. Paul Gasser, président du Conseil de surveillance, fit approuver les comptes et en donna décharge aux organes responsables.

Aux nominations statutaires, M. Joseph Monin est élu au Conseil de direction en remplacement de son père. M. Gilbert Renaud est confirmé au Conseil de direction pour une nouvelle période. Dans les divers, il est fait appel à la jeune génération pour venir renforcer les rangs de leurs aînés.

Le verre de l'amitié clôtura cette reconfortante assemblée.

Fontenais (Jura)

Notre belle institution a tenu dimanche 16 février sa 32^e assemblée générale. Malgré le mauvais temps, 100 membres sur 138 sont présents lorsque le président de direction ouvre l'assemblée. Avec une attention soutenue, les sociétaires écoutèrent les différents rapports présentés tour à tour par le président de direction, le caissier et le président du Conseil de surveillance, rapports qui montrent une fois de plus la marche ascendante de notre banque villageoise et la confiance toujours plus grande dont la population l'entoure.

Le bilan atteint la somme de 1 346 353 fr. 10, le mouvement d'affaires 1 512 323 fr. 56, le bénéfice 4 083 fr. 70 et les réserves 58 858 fr. 79.

Le président du Comité de direction, M. Paul Gigon-Roy, n'acceptant plus de réélection pour cause de parenté, c'est M. Louis Chapuis qui est appelé à lui succéder par un vote unanime. Sur proposition des comités, le président sortant est réélu membre du Comité de direction pour que la Caisse puisse profiter encore longtemps de son expérience acquise à la tête de la Caisse depuis la fondation, M. Maurice Voisard est réélu secrétaire du Conseil de surveillance et M. Raymond Véya nommé au Comité de direction pour remplacer un membre défunt. C'est par le paiement de l'intérêt aux parts sociales et la discussion générale que se termina cette belle assemblée qui laisse bien augurer des succès futurs de notre Caisse Raiffeisen.

STIRPAN

contre l'ortie royale (chien), les renouées et la moutarde jaune (senève)

ERPAN

contre les chardons, liserons, coquelicots, chénopodes (farineuses)

ESTIRPAN

contre ces mauvaises herbes mélangées

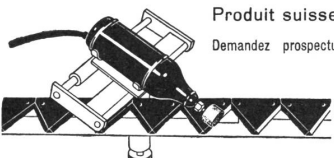
DIVOPAN

contre les chardons, liserons, moutarde, chénopodes dans les champs de céréales avec semis de trèfle

Dr R. Maag S.A. Dielsdorf/Zurich

Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Nouveau !
L'aiguiser - Atout
avec guidage donne
un meilleur aiguisage
Produit suisse
Demandez prospectus gratuit



Roues de Brouettes
avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02



études de constructions rurales ◀ ◀ ◀ ◀
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Congresso di Lugano

Il testo per questo numero del *Message* ha dovuto essere preparato, per esigenze tipografiche, nelle settimane precedenti il Congresso, per cui quando queste righe usciranno il Congresso sarà già terminato da circa 15 giorni. Sarà dunque il prossimo numero che ne conterrà il rendiconto.

Già ora tuttavia il successo ne è assicurato, in quanto circa 2100 delegati hanno dato la loro adesione. Molto buona pure la partecipazione delle Casse del Ticino e Grigioni italiani. Esse saranno infatti presenti nella quasi totalità, con un centinaio di delegati.

Comitato della Federazione

Il comitato della Federazione Casse rurali Ticino si è riunito lo scorso 22 marzo a Mendrisio, sotto la presidenza del prof. Ceppi. Presenti i membri del comitato al completo ed il revisore sig. Molinari vennero discussi i punti di un ordine del giorno piuttosto carico. Dopo la lettura del verbale della seduta precedente, da parte del segretario Mo. Cassina, il sig. Molinari dava una breve relazione sulla situazione attuale del movimento nella Svizzera e nel Ticino, in base alle cifre dei recenti conti annuali. Si prendeva atto con piacere dei notevoli aumenti registrati.

Il prof. Ceppi metteva quindi al corrente i presenti delle possibilità di nuove fondazioni e dei contatti già stabiliti in alcune località a questo scopo. Ci si attende anche per il 1958 un buon numero di nuove Casse.

Il sig. Molinari esponeva quindi il programma del Congresso annuale che è stato fissato a Lugano. Questa scelta non è certo avvenuta di primo acchito, anzi si era propensi a non prendere in considerazione la candidatura del Ticino, causa presunte difficoltà organizzative. Il relatore dovette adoperarsi strenuamente per convincere i responsabili della decisione a prendere in considerazione Lugano, e dare così al Ticino il giusto riconoscimento per il considerevole sviluppo del movimento regionale. (Quale sede del Congresso era già stata scelta, in modo quasi definitivo, Ginevra.) Le ultime, diciamo così, resistenze, in modo speciale

del segretario dell'Unione, caddero poi di fronte al voto unanime dei membri del Consiglio d'amministrazione, i quali aderirono senz'altro alla proposta del rappresentante del Ticino, prof. Ceppi.

Il comitato della Federazione prese atto con piacere dell'avvenuta decisione, e su proposta dell'avv. Induni decise di chiedere all'Unione di affidare alla Federazione ticinese l'organizzazione della serata al Padiglione Conza.

L'Unione si dichiarò in seguito d'accordo, e la Federazione si è data la pena di combinare un programma che può senz'altro essere definito ottimo. Al momento in cui scriviamo manca ancora una settimana alla sua tenuta, ma i lettori che vi avranno assistito potranno giudicare dell'efficacia degli sforzi in questo senso.

Si passava poi a fissare la data per la tenuta dell'assemblea annuale della Federazione. Per non scegliere una data troppo vicina a quella del Congresso, si decideva di stabilire per l'assemblea, che come noto sarà tenuta a Magadino, la domenica 8 giugno.

Il cassiere sig. Delucchi dava poi lettura dei conti per il 1957 della Federazione, che saranno sottoposti ai revisori per verifica, essendo stati approvati senza osservazioni dal comitato.

Alle eventuali venivano ancora discusse alcune questioni di secondaria importanza, dopo di che il presidente dichiarava chiusa la laboriosa seduta.

rono per ritirarlo, i Locarnesi si opposero alla consegna. Visto come la causa, subito iniziata, si trascinasse per le lunghe e sentendosi beffeggiare, durante il mercato: « Oh dona dal gerlo, oh galantom dal barghei, a sii scia a toeu'l campanon ? », un bel giorno gli Intragnesi si presentarono a Locarno in forze, armati, salirono sulla torre, gettarono la campana su un mucchio di fascine e se la trasportarono in paese quasi in trionfo.

Preceduta da una conferenza di orientamento del presidente della Federazione cantonale, l'assemblea del 23 marzo, tenuta dopo la santa Messa, sentiti gli statuti, presentati dal revisore sig. Molinari, decideva la fondazione e nominava:

alla Direzione: Cavalli maestro Amabile, presidente; Monotti maestro Dante, vice; Madonna Bianca, segretaria; Maggetti Alfredo e Pellanda Luigi, membri;

al Consiglio di sorveglianza: Prevosto don Jelmorini, presidente; Maggetti Felice, vice; Maggini Leandro, segretario.

Per la delicata carica di cassiere si scelse il sig. Iginio Salmina. Non avendo però egli ottenuto il consenso dai dirigenti della banca dove è impiegato, dovette cedere il posto.

Egli sarebbe stato un cassiere di iniziativa e di buona volontà e gli si deve un grazie per aver messo a disposizione la sua persona. Gli subentra il sig. Pietro Cavalli, un anziano ricco di esperienza, che al requisito della fiducia generale associa quello di esser sempre in paese e di conoscere a fondo la popolazione, anche per esser stato benemerito sindaco per tanti anni. Egli renderà ancora buoni servizi al comune, con tutto lo zelo che la bella missione richiede.

Così anche le Centovalli, che da qualche tempo mostrano un consolante risveglio, avranno d'ora innanzi a disposizione i servizi di una cooperativa bancaria che farà risparmiare tempo prezioso: i 950 abitanti di Intragna non saranno cioè più obbligati alla trasferta sino a Locarno per le loro operazioni di deposito, prelevamento e prestito. Questo comune, che è per numero di abitanti la metà della vallata, conta ben nove frazioni: Pila Costa, che dispone di una funivia, Verdasio - Corcapolo - Calezzo - Golino - Vosa - Cremas - Remagliasco e Cipriano.

L'agricoltura, benchè non abbia più l'importanza di un tempo, è ancora fiorente: vi si contano infatti circa 180 capi di bestiame grosso. Una buona fonte di reddito è la ferrovia regionale, la Centovallina, la quale impiega molti Intragnesi ed altro buon numero li trasporta a Locarno dove trovano lavoro nelle fabbriche o negli uffici.

Attività di fondazione:

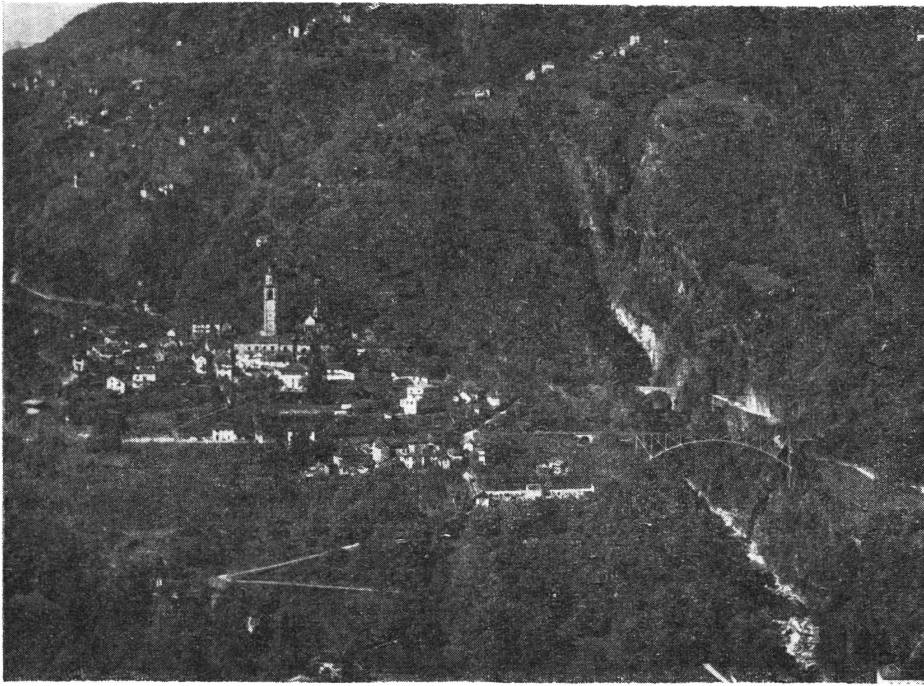
Intragna

La primavera ha fatto sbocciare una nuova Cassa e stavolta nelle Centovalli, nel simpatico comune di Intragna: la prima della vallata.

Al nostro arrivo (Molinari ed io) ci accoglie la bella fontanina della piazzuola, che versa una chiara schietta acqua, come schietto è il sorriso dei molti Intragnesi che

son lì ad aspettarci, sciorinati al sole marzolino. Non a caso dico schietti. Anzi bisogna dire « decisi », « energici », « sbrigativi », per atavismo.

Insegna infatti la storia che il 1. maggio 1800 quei di Intragna a un pubblico incanto acquistarono a Locarno il campanone dell'antica comunità. Quando però si presenta-



Intragna

Il paese conosce altre organizzazioni sociali, come la Cassa Malati circondariale, la latteria, la cooperativa di consumo, la Cassa assicurazione bestiame. Da quanto abbiamo potuto capire durante le discussioni scambiate con noi da autorità e popolazione, si realizzerà presto anche un moderno palazzo scolastico: 4 aule, palestra, municipio. Spesa 300 000 franchi di cui 100 000 saranno versati dallo Stato, in sussidi. L'augurio mio è che si trovi l'adatta ubicazione, così che non si guasti la principale caratteristica del

paese. Intragna, infatti, non solo può vantare il più alto campanile del cantone e bei ponti, ma ha un'altra attrattiva: l'intrico di strette vie che hanno fatto esclamare al sottoscritto « mi par di essere a Venezia, vere calli ». A questo simpatico e interessante villaggio, che indico ai raiffeisenisti come meta di una gita domenicale, formulo l'augurio delle 51 consorelle ticinesi e delle 1042 svizzere per un rapido successo della nuova istituzione.

Plinio Ceppi.

L'angolo del giurista

Il diritto ipotecario nel cantone Ticino

La legislazione federale, dall'art. 793 del CCS in avanti, stabilisce le tre forme tipo mediante le quali possono essere costituiti in Svizzera i pegni immobiliari. Si tratta cioè dell'ipoteca, della cartella ipotecaria e della rendita fondiaria. Al di fuori di questi tipi non vi è alcuna altra possibilità.

Nel cantone Ticino l'istituto più conosciuto è quello dell'ipoteca, la quale può assumere due forme: l'ipoteca nominativa, quella cioè costituita verso un creditore determinato ed individuato (Istituto bancario, persona fisica o giuridica) e l'ipoteca al portatore, quella cioè in cui il creditore è una innominata persona. Di quest'ultima forma di ipoteca parleremo in seguito.

Abbiamo dato la priorità nel menzionare l'ipoteca semplicemente perchè la stessa è il tipo di pegno immobiliare più comunemente

diffuso in quanto in moltissimi comuni (e si tratta della stragrande maggioranza) vige ancora il Registro fondiario provvisorio che, praticamente, esclude la possibilità della costituzione di una cartella ipotecaria data la lunga e costosa procedura che occorre avviare per l'emissione da parte dell'Ufficio dei Registri di una cartella ipotecaria. In questi ultimi anni molta strada è stata compiuta per l'introduzione nel cantone del Registro fondiario definitivo. I comuni che vanno per la maggiore ne sono ora tutti dotati così che in essi l'istituto della cartella ipotecaria ha preso decisamente il sopravvento.

Poco conosciuto e quasi nullo è l'istituto della rendita fondiaria, la quale trova applicazione, in via del tutto eccezionale, in qualche comune delle vallate superiori del cantone.

Conseguentemente nel cantone Ticino, quando si parla di diritto ipotecario, si allude all'ipoteca ed alla cartella ipotecaria.

Il CCS lascia ai cantoni, nelle loro rispettive leggi di applicazione, di regolare le questioni di dettaglio. È nostro compito, in questo giro d'orizzonte, di indicare talune particolarità che si incontrano nell'applicazione, nel cantone Ticino, della legislazione federale sulla materia.

Una prima particolarità si riferisce al tasso massimo dell'interesse. Il CCS non stabilisce quale è il tasso massimo che può essere concordato per i crediti garantiti da pegno immobiliare: dà la facoltà ai singoli cantoni di legiferare in merito (art. 795 cpv. 2 del CCS). Ed il cantone Ticino ha determinato il tasso massimo dell'interesse stabilendo il cinque per cento.

Ai cantoni è pure lasciata la facoltà di sottoporre a speciali disposizioni od anche di vietare la costituzione in pegno di fondi del demanio pubblico, di terreni patriziali o pascoli appartenenti a corporazioni. Il cantone Ticino ha suddiviso tali beni in immobili di demanio pubblico e di patrimonio privato. I beni di demanio pubblico (e cioè quelli vincolati ad un servizio pubblico obbligatorio per il comune, il Patriziato o la corporazione come le case comunali, le case scolastiche, od a una opera di beneficenza, come gli ospedali) sono di regola esclusi dall'essere costituiti in pegni immobiliari. L'autorizzazione però può essere concessa, in via del tutto eccezionale, dal Consiglio di Stato quando si tratta dell'interesse dell'ente pubblico, quando ciò sia fatto per provvedere ai fondi per la costruzione, ampliamento e miglioramento dei beni ipotecari.

I beni del patrimonio privato invece possono essere costituiti in pegno nelle forme stabilite dalla Legge organica comunale o patriziale. Occorre cioè il consenso dell'assemblea comunale o patriziale con la maggioranza qualificata dei due terzi dei cittadini presenti il cui numero, per validamente deliberare, deve essere almeno di un quinto dei cittadini attivi, oppure dal Consiglio comunale (laddove quest'istituto ha preso il posto della assemblea comunale) in tal caso con la maggioranza assoluta dei suoi membri.

Nel caso poi in cui il pegno viene chiesto da un comune o patriziato con assemblea comunale o patriziale e quand'anche non si fosse raggiunta la necessaria maggioranza qualificata dei due terzi, il Consiglio di Stato ha la facoltà di autorizzare l'ente pubblico a contrarre il mutuo ipotecario, ammesso che la risoluzione sia stata approvata dalla maggioranza assoluta dei cittadini presenti e quando risulti che la chiesta operazione è consigliabile nell'interesse dell'ente ed è finanziariamente giustificata.

Ipoteche legali senza iscrizione a R.F.

Nel cantone Ticino sono riconosciute, per ogni effetto di legge, le seguenti ipoteche legali senz'obbligo di iscrizione a R. F. :

1. *Allo Stato* :
 - a) sopra gli immobili che il contribuente possiede nel cantone per il pagamento delle imposte cantonali sul reddito e sulla sostanza ;
 - b) sopra gli immobili della eredità, situati nel cantone, per il pagamento delle tasse di successione.
2. *Ai Comuni* : sopra gli immobili del contribuente posti nel comune stesso per il pagamento della imposta comunale.
3. *Ai Consorzi* di arginatura, miglioramento del suolo, raggruppamento terreni, per i contributi sopra i beni immobili siti nel comprensorio.

La cartella ipotecaria : contrariamente a quanto avviene in taluni cantoni, nel Ticino non è necessaria la stima dell'immobile al fine di poter costituire una cartella ipotecaria. L'unica limitazione deriva dalla Legge federale sullo sdebitamento dei poteri agricoli, entrata in vigore nel 1942, la quale prescrive che i fondi di natura agricola non possono essere ipotecati oltre un certo limite, chiamato limite di aggravio. Questo limite viene fissato, dietro analoga istanza, dall'Ufficio cantonale di Stima. Le cartelle ipotecarie sono allestite a cura dell'Ufficiale del Registro e controfirmate dal pretore del distretto in cui trovasi l'immobile da ipotecare.

La costituzione di una cartella ipotecaria viene a costare, nel cantone Ticino, da un minimo del 4 ‰ (quattro per mille) ad un massimo del sette per mille oltre ad una tassa di bollo dell'uno per mille. Le istanze di emissione delle cartelle ipotecarie possono essere fatte dallo stesso debitore. L'intervento del notaio, in tal caso, è limitato all'autentica della firma del debitore. Ma del notaio può anche esserne fatta astrazione in quanto la legalizzazione della firma può avvenire sia a cura del segretario comunale del luogo di domicilio del debitore, sia a cura dello Ufficiale dei Registri.

Quando invece l'emissione di una cartella ipotecaria viene chiesta dal notaio medesimo, l'onorario spettante allo stesso varia da un massimo del 4 ‰, per valori modesti ad un minimo dell'uno per mille per valori oltre i 100 000 franchi.

Ipoteche.

Le ipoteche invece devono essere allestite sotto la forma del pubblico istromento a cura del notaio. Questi è un pubblico funzionario, un professionista indipendente e che ha la facoltà di esercitare la propria professione su tutto il territorio del cantone da Chiasso ad Airolo. L'atto pubblico (e ciò

vale per tutte le forme di atti notarili) deve iniziare, pena la nullità, con la dizione « Nel nome del Signore ». Può essere allestito in ogni giorno dell'anno ad eccezione dei giorni di Natale, Circoncisione, Pasqua. Deve essere *integralmente scritto a mano* ; le date, i numeri, le quantità devono essere scritte in numeri ed in lettere; deve essere redatto in lingua italiana. *Anche le copie autentiche vanno interamente stese a mano*. L'originale dell'atto notarile resta depositato presso il notaio nel suo archivio mentre che le copie autentiche sono destinate all'Ufficio dei Registri, all'Archivio notarile, alle parti. Mediante l'Archivio notarile lo Stato custodisce gli atti pubblici dietro il prelevamento di una tassa di archivio che per le ipoteche è dell'uno per mille. In tal modo tali atti potranno domani essere ricostruiti nel caso in cui gli originali, per cause imprevedute (incendio, furto od altro) dovessero essere distrutti o risultassero mancanti.

Le tasse di iscrizione all'Ufficio dei Registri delle ipoteche variano da un minimo del 4 ‰ ad un massimo del 7 ‰ così come per la costituzione delle cartelle ipotecarie.

Gli onorari del notaio, a norma della vigente tariffa notarile, sono i seguenti :

per atti di un valore fino a 200 franchi : 10 franchi ;

da 200 a 5000 franchi, in aggiunta ai 10 franchi di cui sopra, per ogni 100 franchi : 1 franco.

da 5000 franchi innanzi, in aumento degli onorari precedenti, per ogni 100 franchi : 0.50 franchi.

Una menzione particolare merita l'ipoteca al portatore. Già molto è stato scritto e detto circa l'inconciliabilità della medesima con il Diritto federale. Se siffatta ipoteca al portatore sia o meno conforme al diritto federale fu ampiamente dibattuto pochi anni dopo l'entrata in vigore del CCS.

Ed il Consiglio di Stato del cantone Ticino, sentito il parere del prof. Eugen Huber, concluse per la validità dell'ipoteca al portatore. Opinione che fece poi sua anche il Tribunale federale.

La diffusione nel cantone dell'ipoteca al portatore deriva dal fatto che, come abbiamo già precedentemente detto, nella stragrande maggioranza dei comuni ticinesi, è praticamente impossibile costituire una cartella ipotecaria. La stessa viene quindi sostituita dall'ipoteca al portatore che pure dà, tra l'altro, la possibilità di sfuggire e di sottrarsi al pagamento dei pubblici tributi. Abbiamo così, per sommi capi, data la ristrettezza dello spazio concesso, descritto quale è la situazione nel cantone Ticino dal punto di vista del diritto ipotecario.

E ci lusinghiamo di averlo fatto in modo chiaro e intelligibile per tutti i nostri lettori.

Avv. Emilio Induni.

*Notizie dalle Casse***Riva san Vitale**

Mercoledì 5 marzo è stata tenuta la prima assemblea ordinaria della neocostituita Cassa rurale di Riva San Vitale, diretta dal presidente Malacrida. Dal rapporto presentato dal Comitato di direzione abbiamo appreso con piacere che la popolazione del Borgo ha approfittato largamente dei servizi della Cassa. In soli 6 mesi la somma del bilancio ha raggiunto la cifra di 74 591 franchi ed il movimento 343 262 franchi. Dopo soli due mesi dalla chiusura dei conti la Cassa aveva concesso ulteriori prestiti per 89 000 franchi. Dopo alcune considerazioni di natura finanziaria, il rapporto della Direzione ha voluto soffermarsi su una situazione particolare di Riva San Vitale : la scarsità di alloggi, sia per i ricchi sia per i poveri, che impedisce o rallenta lo sviluppo del comune. Come conseguenza immediata di questo stato di cose si è avuto un aumento costante degli affitti degli appartamenti abitati da operai, i quali, senza averne le comodità, hanno raggiunto cifre raggiunte solo nei centri vicini. Tante ottime intenzioni sono rimaste tali, per mancanza di denaro e di credito ipotecario causate dalle note restrizioni della Banca nazionale. La Cassa rurale non pretende di risolvere questo problema che supera le sue possibilità, ma nel limite del possibile darà il suo contributo.

L'aumento dei depositi del primo trimestre 1958 è di ottimo auspicio, e lascia intravedere migliori possibilità per l'avvenire. La Cassa accoglierà, con prudenza ma anche con piacere, domande di prestiti da parte di coloro che intendono riattare o costruire nuovi appartamenti.

Il rapporto del Consiglio di sorveglianza, redatto dal suo presidente sig. Vassalli Severino con quella competenza e precisione che è nota a tutti, si è soffermato in modo particolare sui conti della Cassa e sui compiti che sono specifici a questo Consiglio.

Il cassiere Limoni Antonio ha dato lettura dei conti annuali ; l'assemblea ha voluto, così come ha fatto per l'operato delle varie commissioni, ringraziarlo per la sua operosa fatica, soprattutto nel periodo iniziale.

All'approvazione dei conti hanno preso la parola il sindaco del Borgo ed il sig. Vassalli Arturo, facendo osservare che con una maggiore propaganda si potranno assicurare alla Cassa ulteriori successi.

Il presidente, dopo aver ringraziato le Autorità e le varie associazioni cooperative e di risparmio esistenti nel Borgo per l'appoggio che hanno voluto dare alla Cassa sin dall'inizio, formulava i migliori auguri per il 1958.

A. L.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1957

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1957

1040 Caisses Raiffeisen

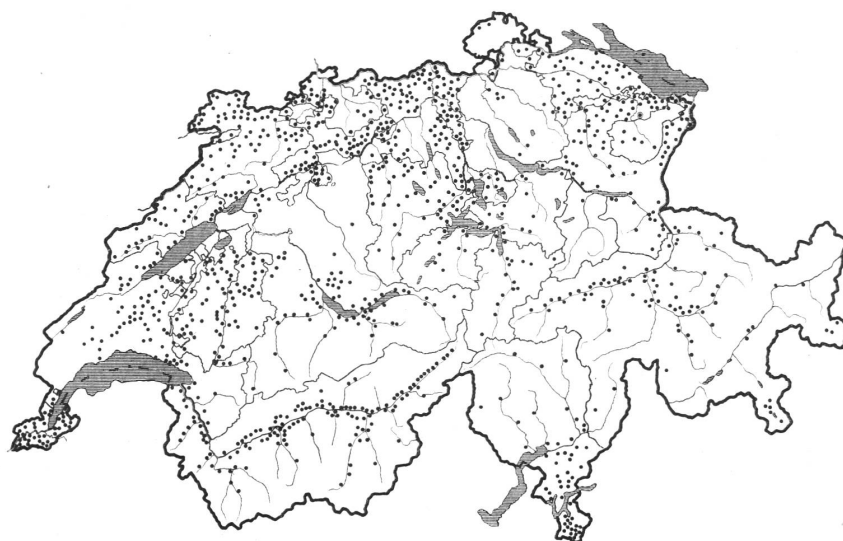
dont

326 en Suisse romande

616 en Suisse alémanique

57 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.
Appenzell R.-E.	3	525	1 686	3 882 576	199 093	5 251 705	7 960 633
Appenzell R.-I.	3	245	1 529	3 456 965	130 291	3 975 712	6 436 739
Argovie	96	12 901	65 623	125 736 198	9 044 697	188 941 884	315 979 292
Bâle-Campagne	14	2 821	10 767	20 833 269	1 468 402	34 275 700	73 976 382
Berne	142	12 716	45 307	94 966 342	4 655 993	126 251 706	203 482 690
Fribourg	71	7 370	37 956	68 328 923	4 688 149	98 076 374	174 518 279
Genève	35	2 271	5 945	14 471 314	1 065 077	27 592 880	77 581 166
Glaris	1	163	805	1 880 245	67 676	2 081 186	1 962 107
Grisons	85	5 974	19 995	28 016 767	2 077 188	60 169 702	119 728 365
Lucerne	44	5 167	33 718	46 460 418	2 754 647	65 531 254	214 664 314
Neuchâtel	30	2 486	9 628	17 355 246	878 039	26 564 259	50 394 606
Nidwald	5	522	4 265	6 308 512	375 178	7 348 122	10 621 813
Obwald	4	478	2 418	4 328 505	249 843	6 406 214	9 417 628
Saint-Gall	83	16 259	95 091	193 565 963	15 944 401	314 867 370	860 584 958
Schaffhouse	3	390	1 945	3 662 963	288 882	6 271 455	7 855 576
Schwyz	14	2 364	14 320	20 986 109	1 251 942	30 110 750	56 004 233
Soleure	73	10 666	56 432	113 060 448	7 936 946	167 087 787	258 805 814
Tessin	50	2 692	639	1 617 910	302 849	19 215 248	34 224 744
Thurgovie	46	6 802	31 596	69 686 453	7 590 263	154 475 683	403 416 616
Uri	17	1 536	6 992	11 438 700	569 200	14 901 459	22 432 859
Valais	124	13 971	37 256	74 188 096	4 878 858	118 609 022	200 280 032
Vaud	75	6 586	21 679	43 238 082	3 837 616	69 134 249	153 280 822
Zoug	12	1 525	6 564	11 559 591	479 623	17 089 834	42 577 698
Zurich	10	759	3 638	6 807 737	610 537	13 348 032	27 370 834
1957	1 040	117 189	515 794	985 837 332	71 345 390	1 577 577 587	3 333 558 200
1956	1 024	114 187	498 838	938 272 794	66 249 863	1 494 556 552	3 154 432 486
Augmentation en 1957	16	3 002	16 956	47 564 538	5 095 527	83 021 035	179 125 714